



Assemblée nationale

journal des Débats

Troisième session — 31^e Législature

Le mercredi 22 février 1978

Vol. 20 — No 2

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Condoléances à la famille Bieler.	17
Hommage au chanoine Groulx	18
Réinscription de projets de loi présentés en 1977.	18
Dépôt de documents	
Rapport de la commission Martin-Bouchard.	18
Rapports des opticiens d'ordonnances et des psychologues.	19
Rapport préliminaire de la commission d'étude sur les universités.	19
Rapport du Curateur public.	19
Volume II des comptes publics.	19
Questions orales des députés	
Société nationale de l'amiante.	19
Assurance automobile.	20
Immatriculation des camions et taxis.	22
Création d'emplois.	24
Radiodiffusion et télédiffusion des débats.	26
Dépôt de documents (suite)	
Rapport de la Société d'habitation du Québec.	28
Travaux parlementaires.	28
Débat sur le message inaugural	
M. Gérard-D. Levesque.	29
Motion de censure.	41
Rapport de la commission de l'Assemblée nationale.	42
Ajournement	43

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec.
G1A 1A7*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mercredi 22 février 1978

(Quinze heures douze minutes)

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

Dépôt de rapports de commissions élues.
M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, ce matin, la commission parlementaire de l'Assemblée nationale a siégé et, à cette commission, il semblait se dégager une espèce... Pardon? Mais on n'a pas changé de Samson. On en a un Samson. Cela va? D'accord. M. le Président, je commençais par dire que, ce matin, la commission parlementaire de l'Assemblée nationale s'est réunie et a complété les travaux qui lui étaient dévolus normalement au début d'une session, mais aussi, éventuellement, dans le même rapport qui devra être déposé à l'Assemblée nationale, on devra tenir compte de travaux qui ont eu lieu précédemment. Au moment où je vous parle, le rapport n'est pas prêt, mais il sera prêt dans le courant de l'après-midi de sorte que je demanderais le consentement de l'Assemblée nationale pour qu'à la fin de la séance, aujourd'hui, c'est-à-dire vers 18 heures, il nous soit permis de déposer ce rapport. Si j'avais le consentement de l'Assemblée nationale, je demanderais que cela devienne un ordre de l'Assemblée qu'avant la fin de la séance...

M. Bellemare: On n'entend rien. Cela ne marche pas.

M. Burns: Je m'excuse, mais je parle avec ma voix habituelle et d'habitude on m'entend.

M. Lavoie: Si on avait la télévision, on verrait quelque chose.

M. Burns: Bon, il voulait la placer, celle-là.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!
M. le leader parlementaire.

M. Burns: M. le Président, je dis donc que, si j'avais le consentement de la Chambre, je demanderais que cela devienne un ordre de la Chambre qu'avant l'ajournement de nos travaux dans la séance d'aujourd'hui, prévu pour 18 heures, il nous soit permis de déposer le rapport de la commission de l'Assemblée nationale.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement unanime à cet égard?

Des Voix: Oui.

Le Président: Comme il y a consentement unanime en vertu d'un ordre de la Chambre, ce rapport pourra être déposé avant l'ajournement.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.
M. le ministre des Finances.

Condoléances à la famille Bieler

M. Parizeau: M. le Président, qu'il me soit permis de faire motion pour que cette Assemblée exprime ses condoléances à la famille de M. Jean-Henri Bieler, décédé le 17 février dernier. Pendant 25 ans, M. Bieler a été un loyal serviteur de ses concitoyens québécois, d'abord à la Trésorerie provinciale, de 1939 à 1951, et ensuite, au ministère des Finances qu'il a contribué à fonder et dont il fut le premier sous-ministre, de 1951 à 1965. A sa retraite, depuis 1966, M. Bieler avait servi sous cinq ministres des Finances et six premiers ministres. J'exprime donc à ses proches, en mon nom personnel et au nom du gouvernement, mes plus sincères condoléances.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement à la présentation de cette motion?

M. Levesque (Bonaventure): Oui, M. le Président.

Le Président: Il y a consentement.
M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, au nom de l'Opposition officielle, je voudrais me joindre au ministre des Finances pour exprimer notre profond regret et nos condoléances à la famille de M. Bieler que j'ai eu le privilège de bien connaître; c'était d'ailleurs un de mes voisins. J'ai appris son décès avec beaucoup de chagrin. Il a été un grand serviteur de l'Etat, comme vient de l'indiquer le ministre des Finances. Encore une fois, nous voulons réitérer nos condoléances les plus vives.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: M. le Président, la motion ne peut sûrement pas être rejetée, parce que M. Bieler a été un de ces fonctionnaires les plus loyaux, les plus désintéressés, qui ont permis l'institution des structures mêmes du ministère des Finances; je l'ai connu personnellement. Je présente à sa famille mes condoléances les mieux senties.
(15 h 17)

M. le Président, je voudrais aussi signaler qu'aujourd'hui même, c'est le cinquième anniversaire de la mort de M. Jean-Jacques Bertrand qui a été premier ministre de cette province et à qui son fils fait véritablement honneur dans cette Chambre. J'ai renouvelé, ce matin, l'expression de mes vives condoléances à Mme Bertrand.

Le Président: Motion adoptée de consentement unanime.

M. Burns: Adopté.
M. le Président...

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

Hommage au chanoine Groulx

M. Roy: Merci, M. le Président.

Avec le consentement de la Chambre, j'aurais aussi une motion à présenter à la Chambre. J'aimerais faire motion pour que cette Assemblée, de façon unanime, commémore le souvenir du grand nationaliste que fut le chanoine Lionel Groulx dont c'est le centième anniversaire de naissance cette année. Je propose donc que cette Assemblée rende un hommage officiel à la mémoire de cet homme qui fut un ardent défenseur des droits des Canadiens français, un historien de grand mérite et aussi un artisan de notre avenir national.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion?

M. Lavoie: Consentement.

Le Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

Réinscription de projets de loi présentés en 1977

M. Burns: M. le Président, j'aimerais faire une motion en vertu de l'article 6 de notre règlement, au deuxième alinéa. Je propose donc que les projets de loi — remarquez que cela pourrait être fait plus tard, mais, pour des raisons d'ordre pratique, je fais cette motion dès aujourd'hui — ci-dessous mentionnés soient réinscrits au stade où ils se trouvaient au moment de la prorogation: le projet de loi no 22, Loi modifiant la Loi des travaux publics, inscrit au nom de Mme Ouellette, et qui est au stade de la prise en considération du rapport de la commission; le projet de loi no 39, Loi sur le recours collectif, inscrit au nom de M. Marois et transmis pour étude à la commission de la justice après la première lecture; le projet de loi no 70, Loi constituant la Société nationale de l'amiante, dont la deuxième lecture, je pense, est commencée ou, en tout cas, nous sommes rendus à ce stade; le projet de loi no 74, Loi modifiant la Loi de la division territoriale, inscrit au nom de M. Bédard, deuxième lecture; le projet de loi no 85, Loi modifiant la Loi de la probation des établissements de détention, au nom de M. Bédard, au stade de la deuxième lecture; le projet de loi sur la consultation populaire inscrit au nom de M. Burns, au stade de la deuxième lecture; le projet de loi no 95, Loi favorisant la libération conditionnelle, inscrit au nom de M. Bédard, au stade de la deuxième lecture, et le projet de loi no 98, Loi modifiant la Loi du régime des eaux, inscrit au nom de M. Joron, au stade de la deuxième lecture.

Le Président: Cette motion sera-t-elle adoptée?

M. Bellemare: En vertu de l'article 23, c'est sûr qu'il y a un accroc à notre règlement. On dit: Tant que le débat sur le message inaugural n'est pas terminé, il n'est procédé à aucune affaire importante, sauf en cas d'urgence, mais il est permis de former des commissions et de les faire siéger et de présenter des projets de loi, sauf s'il y a consentement unanime.

Je pense que ce que fait présentement le leader du gouvernement, cela semble un peu dépasser l'urgence.

Ma deuxième question, s'il vous plaît, M. le Président, serait celle-ci.

M. Burns: ... deuxièmement.

M. Bellemare: Y avait-il, parmi ces projets de loi, des projets qui avaient été déferés aux commissions parlementaires?

M. Burns: Il y en a un. J'ai donné l'étape ou le stade auquel se trouvait le projet de loi dans chaque cas.

Je vous mentionne simplement la Loi sur le recours collectif inscrite au nom de M. Marois qui a été transmise pour étude à la commission de la justice, après la première lecture. C'est tout.

M. Lavoie: C'est le projet de loi no 1 qui est resté au feuillet au mois de décembre.

M. Burns: Oui, vous avez remarqué que je n'ai pas fait de motion à ce sujet.

Le Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

Adopté.

M. Burns: Adopté.

Le Président: Adopté.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

M. le premier ministre.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rapport de la commission Martin-Bouchard

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, j'ai l'honneur de déposer, tel que prévu depuis hier, en deux exemplaires, le rapport de la commission Martin-Bouchard, c'est-à-dire la commission d'étude et de consultation sur la révision du régime de négociation collective dans les secteurs public et parapublic et c'est accompagné d'un sommaire qui a été préparé le plus soigneusement possible et pour l'opinion publique et pour l'information préliminaire des membres de l'Assemblée.

(15 h 22)

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

Rapports des opticiens d'ordonnances et des psychologues

M. Morin (Sauvé): M. le Président, à titre de ministre responsable de l'Office des professions du Québec, permettez-moi de déposer le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec, de même que le rapport de la Corporation professionnelle des psychologues. Ces deux rapports annuels portent sur l'année 1976-1977.

Rapport préliminaire de la commission d'étude sur les universités

Permettez-moi également, cette fois à titre de ministre de l'Éducation, de déposer le document de consultation constituant un rapport préliminaire de la commission d'étude sur les universités, lequel rapport sera distribué demain à la Chambre.

Le Président: Documents déposés.
M. le ministre des Finances.

Rapport du Curateur public

M. Parizeau: M. le Président, en vertu du chapitre 81 des lois de 1971, qu'il me soit permis de déposer le rapport de l'administration du Curateur public pour l'année 1976.

Le Président: Rapport déposé.

Volume II des comptes publics

M. Parizeau: En outre, M. le Président, tel que prescrit par le chapitre 17 des lois de 1970, je dépose en cette Chambre le volume II des comptes publics du gouvernement du Québec, pour l'année financière terminée le 31 mars 1977, le volume I a fait l'objet d'un dépôt à la précédente session.

Le Président: Document déposé.

Période de questions orales.

M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Saint-Germain: M. le Président.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Société nationale de l'amiante

M. Lévesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le leader du gouvernement vient d'indiquer à cette Chambre que nous devons étudier, possiblement cette semaine, un projet de loi touchant la Société nationale de l'amiante. Dans ce contexte, on comprendra que les négociations qui ont eu lieu, qui auraient pu avoir lieu avec General Dynamics au sujet d'Asbestos Corporation intéresseraient grandement cette Chambre. Est-ce que le premier ministre pourrait faire le point sur la situation?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Oui. D'abord, M. le Président, tel que convenu à la fin de la dernière session avec les représentants des partis d'Opposition...

M. Goulet: M. le Président, je m'excuse auprès de l'honorable premier ministre, mais avec le bruit qu'il y a à l'extérieur, il semblerait que les huit bancs ici... Avec le bruit qu'il y a, on aimerait bien entendre ce que le premier ministre veut dire. Je vous demande, M. le Président, s'il y aurait moyen de prendre action.

M. Lévesque (Taillon): Est-ce qu'on pourrait demander si, pendant un certain temps, les machines pneumatiques, quelles qu'elles soient, qu'on entend, ne pourraient pas être interrompues? Deuxièmement, je peux bien essayer d'élever la voix un peu. Est-ce que cela peut se rendre comme cela? Je disais au chef de l'Opposition que, tel que convenu entre les partis de l'Opposition et le parti ministériel à la fin de la dernière session, pour des raisons de mise en marche la plus rapide possible et qui rejoignent d'ailleurs aussi les préoccupations exprimées par le chef de l'Opposition à propos de négociations, etc., donc, en vertu de cet accord, le débat sur le message inaugural devrait être interrompu après les premières répliques des représentants de l'Opposition de façon qu'on puisse passer immédiatement à l'examen et au vote éventuel de cette loi créant la Société nationale de l'amiante. D'accord?

Deuxièmement, en ce qui concerne l'état actuel des pourparlers, si on peut dire, le ministre des Finances pourra peut-être ajouter quelques détails prudents, mais pour autant que l'on sache on en a encore pour au moins deux mois, peut-être un peu davantage, à compléter l'évaluation qui doit se faire de part et d'autre, évaluation pour laquelle des agents ont été nommés, également de part et d'autre, et qui est en marche. Il n'y a pas eu, en tant que telles, de négociations puisqu'il n'y a pas encore ce corps d'information analysée que constitue une évaluation scientifique et selon les approches également qui doivent être choisies. On sait qu'il y en a plusieurs possibles.
(15 h 27)

Troisièmement, j'ai bien noté, comme tout le monde, que Asbestos Corporation, qui est évidemment la société d'amiante parmi les six ou sept qui fonctionnent dans notre paysage, la société d'amiante qui est visée au point de vue de la récupération partielle mais importante de propriétés québécoises dans ce secteur, a communiqué à ses actionnaires qu'il y aurait peut-être des contrepropositions. On n'en a pas, sauf erreur, entendu parler jusqu'ici. Il est évident que cela sera évalué au mérite, mais une chose est certaine, c'est que l'intention ferme du gouvernement était, est toujours et va demeurer de créer, après tant d'années d'attente, un élément substantiel de propriétés québécoises dans le secteur de l'amiante.

Le Président: M. le député de Saint-Laurent.

M. Forget: M. le Président, ma question s'adresse soit au premier ministre, soit au ministre des Finances selon qu'ils jugeront bon l'un ou l'autre de répondre. Le premier ministre vient de faire allusion, dans sa réponse, à des contrepropositions dont il a entendu parler dans le rapport fait aux actionnaires par la société Asbestos. Le ministre des Finances ou le premier ministre peuvent-ils nous indiquer si, préalablement à la décision annoncée le 21 octobre de faire l'acquisition de la société en question, des discussions avaient eu lieu avec soit la société elle-même, soit son actionnaire majoritaire, de manière à explorer des possibilités autres que cette prise en charge complète de la propriété de la société Asbestos? Si oui, quelles étaient ces discussions? Quelles en étaient l'objet et quel a été leur issue?

M. Lévesque (Taillon): A condition, si le député y consent, de ne pas anticiper dans tous les moindres détails sur le débat qu'on aura sûrement d'ici quelques jours autour et alentour de toute la question. Les éléments essentiels de la réponse que cherche le député, c'est le ministre des Richesses naturelles qui pourrait en donner le premier aperçu. C'est lui qui a piloté le dossier.

Le Président: M. le ministre des Richesses naturelles.

M. Bérubé: M. le Président, non, il n'y a pas eu comme telle de négociation avec la compagnie Asbestos Corporation concernant une possibilité d'alternative à l'hypothèse que le gouvernement avait retenue. Il y a eu tout au plus une rencontre entre le ministre des Finances et les dirigeants de cette société dans la semaine qui a précédé l'annonce. Également, il y a eu une rencontre que j'ai tenue avec les dirigeants de l'industrie minière uniquement avant l'annonce pour leur faire part de la décision du gouvernement.

Il s'agissait d'une politique décidée par le gouvernement et non d'une consultation de la société Asbestos pour savoir quelle devrait être la politique du gouvernement dans la matière.

Le Président: M. le ministre des Finances aimerait, me dit-on, compléter la réponse.

M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: Au sujet des contrepropositions dont faisait état le député de Saint-Laurent, M. le Président, je voudrais signaler que ce qu'en dit la compagnie Asbestos est tout à fait au conditionnel; il ne faut donc pas s'étonner que nous n'ayons rien sur la table. Le paragraphe pertinent de la lettre d'Asbestos Corporation à ses actionnaires se lit de la façon suivante: "En ce qui a trait à l'intention déclarée du gouvernement d'acquiescer le contrôle de votre compagnie, le conseil d'administration examinera toutes les alternatives susceptibles de se présenter, fera peut-être lui-même des contrepropositions pour la considération du gouvernement et il est fermement résolu à obtenir le meilleur traitement possible pour les actionnaires".

Donc, les contrepropositions dont on parle, c'est une hypothèse soulevée dans la lettre.

Le Président: M. le député de Saint-Laurent.

M. Forget: Question additionnelle, M. le Président. Le ministre des Finances parle au conditionnel ou au futur, je ne sais trop, mais pour ce qui est du passé, c'est là-dessus que portait la question, peut-il nous affirmer — puisque le ministre des Richesses naturelles vient de nous dire que c'est le ministre des Finances qui a eu une rencontre dans les jours qui ont précédé le 21 octobre — sur la base de quoi il a rencontré les représentants de cette compagnie que le gouvernement se proposait d'acheter à l'époque? Sur la base de quelle position gouvernementale a eu lieu cette rencontre, et sur la base de quels objectifs déçus le gouvernement a-t-il pris la décision de dépenser une somme qui peut très bien se monter à \$200 millions ou \$300 millions?
(15 h 32)

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: La rencontre qui a eu lieu et, d'ailleurs, certaines conversations téléphoniques qui l'ont précédée et qui l'ont suivie étaient, au fond, essentiellement destinées à établir les règles du jeu. Je veux dire, par les règles du jeu, qu'on s'entendait, de part et d'autre, à nommer, dans un premier temps, des consultants, des spécialistes qui seraient en mesure de faire une évaluation aussi scientifique, aussi correcte que possible. Donc, les rencontres qui se sont faites n'étaient pas vraiment des rencontres de négociation, ainsi que le soulignait le ministre des Richesses naturelles, mais essentiellement des rencontres de bonne foi où on s'expliquait les règles qu'on allait suivre et où il était clairement indiqué, par exemple, que le gouvernement ferait un effort délibéré pour faire en sorte que cette question puisse aboutir de gré à gré et, en tout cas, sur la base d'estimations de valeurs qui seraient correctes et correctement établies.

Le Président: M. le député de Jacques-Cartier.

Assurance automobile

M. Saint-Germain: M. le Président, le nouveau régime d'assurance automobile constitue ce que le premier ministre appellerait un véritable maquis bureaucratique. En l'absence du ministre responsable, je demande au premier ministre de faire le point sur ce dossier extrêmement pénible. Quelles sont très exactement les dispositions de la loi qui, à ce jour, ont fait l'objet d'une proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil et quelles sont les dispositions qui, en ce moment, sont en vigueur?

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, en l'absence du ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, encore peut-

être pendant un couple de jours, le ministre des Transports accepte de prendre à sa charge l'essentiel du dossier pour autant que les questions des députés puissent demander des éclairages additionnels.

M. Lavoie: Est-ce qu'il fait le poids, le ministre des Transports?

M. Lévesque (Taillon): Attendez, vous verrez.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Lessard: M. le Président, il ne s'agit aucunement de maquis. Tout le système de l'assurance automobile est maintenant en place. Nous avons publié, depuis quelques jours, le Guide général sur l'assurance automobile au Québec, que les députés ont reçu. Dans ce guide, vous avez toutes les explications nécessaires concernant l'assurance automobile. Il n'est donc pas question de retarder l'application de l'assurance automobile prévue pour le 1er mars. Je sais que le Barreau a fait parvenir une lettre à Mme Payette demandant de retarder au 1er avril l'entrée en vigueur de l'assurance automobile car, dit-il, les règlements ne seraient pas encore publiés dans la Gazette officielle. Or, selon le règlement 200, qui a été adopté, nous pouvons rendre applicables les règlements dès leur parution.

Tous les règlements seront donc publiés dans la Gazette officielle avant le 1er mars et tout est actuellement en place pour appliquer l'assurance automobile. De plus, je tiens à annoncer, M. le Président, que la régie a signé actuellement une entente avec les agents de réclamations en ce qui concerne les courtiers. Malheureusement, nous n'avons pas encore réussi à obtenir leur accord pour leur permettre de donner des informations à la population. Mais il n'y a aucunement fouillis, nous sommes prêts pour le 1er mars.

Le Président: M. le député de Jacques-Cartier.

M. Saint-Germain: M. le Président, la loi 67 prévoit une foule de situations qui seront précisées par règlements et il est dangereux que la loi et les règlements n'entrent pas en vigueur en même temps. D'ailleurs, c'est en raison des difficultés qu'on peut prévoir, des difficultés juridiques et administratives...

Le Président: Voulez-vous formuler votre question, s'il vous plaît, M. le député de Jacques-Cartier.

M. Saint-Germain: Je disais, si vous me permettez, M. le Président, que c'est en raison de ces difficultés juridiques et administratives que le Barreau demandait au gouvernement de reporter la date de l'entrée en vigueur de la loi à un peu plus tard. Est-ce qu'on a répondu au Barreau spécifiquement?

M. Lessard: M. le Président, on m'informe

qu'actuellement le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières n'a pas encore reçu la lettre du Barreau.

(15 h 37)

Cependant, ce que je peux dire... n'a pas encore officiellement, si vous voulez, reçu la lettre du Barreau. Ce que je peux dire, M. le Président, c'est que tous les règlements ont été adoptés, lors du dernier Conseil des ministres, soit jeudi dernier. Ces règlements seront publiés avant le 1er mars et, en vertu du règlement 200, comme je vous l'ai dit, ces règlements deviennent applicables dès leur parution.

Le Président: M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: M. le Président, une question additionnelle à celle de mon collègue. Le ministre des Transports voudrait-il dire à cette Chambre, en date du 20 février, s'il y a 2%, 3% ou 5% des gens dans le Québec qui ont immatriculé leur voiture à ce jour. C'est ma première question.

M. Lessard: M. le Président, je prends avis de cette question. Si le député m'en avait informé, j'aurais demandé au directeur du Bureau des véhicules automobiles de me donner ces informations. Cependant, si le député le permet, je suis prêt à répondre à sa question demain.

Le Président: M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: M. le Président, je constate, anormalement, que le ministre des Transports n'est pas au courant de l'immatriculation, mais, ayant occupé le même siège, je sais qu'au 20 février le ministre est journellement au courant du pourcentage de gens qui, dans le Québec, ont immatriculé leur véhicule. Voici la question que je pose au ministre: Il a déjà donné un délai d'un mois supplémentaire, pense-t-il avoir terminé l'immatriculation avant le 1er juin? Pense-t-il et sait-il qu'à ce jour, dans les bureaux du ministère des Transports, 90% des gens qui s'y sont présentés ont été refusés parce qu'il manquait un document ou autre chose?

M. Lessard: M. le Président, il n'y aura aucun délai qui dépassera cette année le 1er avril. Les informations que je possède de la part de M. Ghislain Laflamme, directeur du Bureau des véhicules automobiles, c'est que tout se déroule normalement.

Le Président: M. le député de Marguerite-Bourgeoys, une dernière question sur le sujet.

M. Lalonde: M. le Président, est-ce que le ministre des Transports peut nous indiquer quelles sont les raisons graves qui ont convaincu le gouvernement de procéder différemment, dans ce cas-ci, qu'il ne le fait normalement, c'est-à-dire de consulter la population avant l'entrée en vigueur des règlements? Si j'ai bien compris, il n'y aura pas de prépublication des règlements, comme c'est le cas dans à peu près toutes les lois. Quelles

sont les raisons qui l'ont convaincu, qui ont milité en faveur de renoncer à la consultation populaire des règlements, dans ce cas-ci? Est-ce que c'est la clarté de la loi? Ou est-ce que c'est l'acceptation générale?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Lessard: M. le Président, nous avons présenté les règlements au Conseil des ministres et j'ai indiqué tout à l'heure que les règlements seront connus avant le 1er mars, qu'ils seront publiés dans la Gazette officielle, avant le 1er mars. Ils devraient être publiés cette semaine dans la Gazette officielle.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud, une question additionnelle.

M. Roy: M. le Président, une question additionnelle sur le sujet de l'assurance automobile.

M. Saint-Germain: Une question de règlement.

M. Roy: Est-ce que le premier ministre ou le ministre des Transports...

Le Président: M. le député de Beauce-Sud, une question de règlement est soulevée par M. le député de Jacques-Cartier.

M. Saint-Germain: M. le Président, avec tout le respect que je vous dois, j'aurais une seule question additionnelle. Avec votre permission, j'aurais une question additionnelle très importante à poser au premier ministre. Cela prendrait quelques secondes tout simplement.

Le Président: M. le député de Jacques-Cartier, même si cela n'est pas à proprement parler une question de règlement, je reviendrai pour vous permettre une dernière question, après avoir autorisé le député de Beauce-Sud à formuler une question.

M. le député de Beauce-Sud.

Immatriculation des camions et taxis

M. Roy: Ma question s'adresse à l'honorable premier ministre; peut-être que le ministre des Transports pourra compléter la réponse. C'est à la suite d'une déclaration qu'aurait faite le premier ministre. Il semblerait que les camionneurs artisans et les taxis auraient porté plainte contre le coût élevé de l'immatriculation, effectivement, avec le coût de l'assurance automobile; on leur aurait donné l'assurance que les tarifs seraient revus et qu'une réponse serait donnée incessamment. Je me réfère particulièrement au dossier des camionneurs artisans qui ont vu les primes s'élever de \$600 à \$1800 dans certains cas. J'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de se pencher sur cette question ou si la décision du gouvernement est définitive.

(15 h 42)

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Je voudrais simplement, avant de passer pour l'essentiel de la réponse au ministre des Transports, parce que cela touche aussi de très près les problèmes d'immatriculation en même temps que ceux de l'assurance automobile, dire au député de Beauce-Sud que, comme beaucoup d'autres dans cette Chambre, au cours de tournées qu'on a eu à faire au début de l'année, on a rencontré un bon nombre de camionneurs qui n'étaient pas spécifiquement des camionneurs artisans; c'étaient essentiellement des camionneurs qui font du transport en vrac et aussi des représentants de certaines petites, moyennes et grosses flottes. Surtout les petits étaient très inquiets et on leur a dit que, s'il y avait des choses — d'ailleurs, il y a eu des corrections d'apportées — qui paraissaient vraiment — cela peut arriver au début de n'importe quel nouveau régime législatif dans un domaine aussi vaste que celui-là — appeler des correctifs, on les apporterait.

Je terminerais cette réponse très générale en rappelant ceci; peut-être est-ce une sorte de mise en garde, on ne sait pas, parce que tout cela deviendra des citations, éventuellement. Au début de tous les nouveaux régimes — on a peut-être remarqué que l'Ontario, d'ailleurs, s'en va vers l'assurance automobile, cela arrive aussi couramment dans des Etats américains — il arrive — c'est arrivé pour la Régie de l'assurance-maladie; j'aime mieux l'assurance-santé comme nom; c'est arrivé au début de l'assurance-hospitalisation; le chef de l'Opposition et moi-même avons vécu cette période — que tous les gens sont dans une espèce de confusion initiale parce que tout nouveau régime implique qu'on est obligé de s'adapter à quelque chose de nouveau.

Y a-t-il quelqu'un aujourd'hui — et cela fait déjà pas mal d'années — qui changerait pour revenir à l'ancien système de l'assurance-hospitalisation ou de la Régie de l'assurance-maladie? Je pose la question comme une sorte, non pas d'avertissement, mais une sorte de rappel parce que je suis convaincu avec bien d'autres, même des gens du milieu des assurances, que, d'ici quelques mois, quand on aura eu une année d'usage, à condition qu'elle soit bien administrée — c'est un gros caveat — l'assurance automobile nouvelle mettra le Québec non seulement à l'avant-garde du continent nord-américain, mais ce sera une chose dont on ne voudra plus jamais se séparer.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. le ministre des Transports.

M. Lessard: L'Opposition tente actuellement de confondre et de mélanger la population. Pourtant...

M. Gratton: Vous avez fait cela tout seul, vous n'avez pas besoin de nous pour cela!

M. Pagé: Vous le faites!

M. Lessard: ... j'ai demandé au directeur du Bureau des véhicules automobiles de vous faire parvenir un cahier bleu, que vous avez dû recevoir à vos bureaux, dans lequel on indique exactement les taux d'immatriculation avec l'assurance automobile.

Il y a deux semaines, même la semaine dernière, j'ai rencontré les 85 présidents de comté des associations de camionnage en vrac. Même M. Dubé, président de l'ANCAI, était présent. J'ai rencontré ces associations et, à la suite des explications que je leur ai données avec le cahier bleu, ces camionneurs se sentaient satisfaits.

De plus, M. le Président, cette assurance vient donner aux camionneurs ce qu'ils n'avaient pas avant, c'est-à-dire une assurance-salaire, parce que, contrairement à ce qu'on laisse entendre actuellement, en vertu de l'ancien système d'assurance, que ce soit dans les chapitres A, 8, ou C, les conducteurs n'étaient assurés que pour un maximum de \$5000 et \$2000 en médicaments, alors qu'actuellement ces gens seront assurés à 90% de leur salaire jusqu'à un maximum de \$18 000. De même, M. le Président, il y a eu des rencontres avec les conducteurs de taxis...

Le Président: M. le ministre des Transports, est-ce que je peux vous demander de conclure?

M. Lessard: Deuxième partie de la réponse, M. le Président. Il est vrai qu'il y avait de la confusion et que les propriétaires et conducteurs de taxis étaient mélangés. J'ai moi-même fait une ligne ouverte de trois heures vendredi dernier et nous avons donné toutes les explications. On a eu une rencontre avec les conducteurs de taxis et on leur a expliqué que l'assurance automobile leur donnait actuellement une assurance-salaire et une protection supplémentaire, ce qu'ils n'avaient jamais obtenu auparavant et ces gens-là maintenant semblent satisfaits.

Le Président: M. le député de Jacques-Cartier.

M. Roy: M. le Président, je ne voudrais pas soulever une question de privilège, mais il y a quand même un point que je voudrais souligner. Je pense que le ministre a dit que l'Opposition faisait en sorte de créer une confusion auprès de la population. La question que j'ai posée tout à l'heure fait suite à des observations et à des représentations qui nous ont été faites, à l'effet que les camionneurs auraient reçu des informations et qu'on leur aurait dit d'attendre avant d'acheter leurs plaques d'immatriculation, parce que le gouvernement étudiait actuellement la possibilité de modifier les tarifs. Je veux savoir si les tarifs seront modifiés oui ou non. C'est tout ce que je demande pour clarifier la situation, puis pour bien informer la population.

(15 h 47)

M. Lessard: M. le Président, ce n'était pas à l'adresse du député de Beauce-Sud que je disais qu'on répandait de la confusion actuellement. Il faut faire une distinction entre l'association du

camionnage du Québec et les camionneurs en vrac. En ce qui concerne les camionneurs en vrac, nous n'avons pas de problème, puisque en fait tout le litige provenait des taux un peu élevés que les membres de l'association ou les transporteurs publics devaient payer à la Commission des transports, c'est-à-dire que le taux qui devait être payé à la Commission des transports était fixé à \$20 de base, plus 30% du taux d'immatriculation. J'ai eu l'occasion, jeudi dernier, de rencontrer les représentants de l'association du camionnage. Nous avons, d'ailleurs, fait une conférence de presse avec M. Robert Goyette, président, et nous avons ajusté les 30%. Nous avons diminué les 30% à 15%. Par ailleurs l'association du camionnage a aussi accepté qu'il n'y ait pas de baisse de prime sur l'ensemble d'une flotte par rapport à l'an dernier, ce qui veut dire que nous avons donc réduit de 15% les taux à la Commission des transports. Par ailleurs, nous n'avons pas globalement, comme gouvernement du Québec, perdu d'argent, puisque l'association du camionnage du Québec a constaté aussi qu'il y avait des baisses un peu exagérées, particulièrement des flottes qui étaient assez considérables. L'association du camionnage m'a recommandé de faire l'immatriculation au moins selon l'ancien taux, c'est-à-dire que le taux minimum soit celui de 1977. Donc, je peux dire que le problème est maintenant réglé.

Le Président: M. le député de Jacques-Cartier.

M. Saint-Germain: M. le Président, pour l'émission de leur nouvelle police, les assureurs privés devront nécessairement prendre en considération les règlements attachés à la loi 67 qui ne sont pas encore publiés. Est-ce que le ministre peut nous assurer que les assureurs privés seront prêts à émettre leurs nouvelles polices en même temps que la loi entrera en vigueur?

M. Lessard: M. le Président, je ne peux l'affirmer catégoriquement, mais le Surintendant des assurances du Québec a rencontré il y a quelque temps le président des assureurs et une entente serait intervenue, je pourrai préciser demain, mais je pense qu'une entente est maintenant intervenue et la nouvelle police d'assurance pourra être prête pour le 1er mars, selon les informations partielles que je possède, mais je pourrai répondre plus explicitement à cette question demain.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: Question additionnelle au premier ministre sur cette question, M. le Président. Est-ce que le gouvernement est réellement conscient des critiques nombreuses et sévères venant de la population du Québec sur cette loi 67, et le gouvernement est-il prêt à convoquer une commission parlementaire spécialement sur ce sujet pour écouter les plaintes et les critiques de la population et corriger cette loi le plus tôt possible?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, à la première question, oui, nous sommes très conscients, non pas qu'il y a du mécontentement à ce point, mais qu'il y a beaucoup de confusion encore, pendant les premières étapes du nouveau régime. Sa mise en place amène, c'est évident, de la confusion dans beaucoup d'esprits. J'ai pu le constater dans une caisse populaire l'autre jour, comme sûrement beaucoup d'entre vous, une caisse populaire émettrice de plaques, que beaucoup de gens avaient des questions, n'avaient pas le livre bleu. Je pense que tous les députés pourraient donner un coup de main à leurs commettants à ce point de vue, le livre bleu ou les autres documents d'information, qui ne peuvent se rendre partout. Je sais également, il faut l'admettre, que la loi ayant été passée — et je crois que la première à nous blâmer aurait été l'Opposition — la loi ayant été passée à la toute veille de Noël, si on avait commencé à faire de la publicité sur une loi qui n'était pas passée, on se serait fait littéralement et injustifiablement crucifier. Je pense que le député de BeauGe-Sud a même eu la tentation de le faire à propos d'une petite chose relativement mineure.
(15 h 52)

Les explications nécessaires, à cause du rythme de la Chambre dont nous sommes tous responsables, n'ont pas pu commencer à rejoindre la population avant la période des fêtes. Actuellement, la régie et les gens qui sont chargés des contrats d'information, de publicité, mettent les bouchées doubles. L'information est distribuée au maximum. Je crois que l'on sent, c'est visible dans le paysage, que peu à peu les confusions générales du début sont en train de se dissiper. Il reste énormément de points de détail et d'administration et c'est normal.

Deuxièmement, à la deuxième partie de la question du chef de l'Union Nationale je répondrais ceci: si, en cours de route, pendant les mois qui viennent, on voit la nécessité de consulter la Chambre et, par voie de conséquence, la population, on le décidera en temps et lieu, mais il serait plus que prématuré, au moment où la loi commence à faire son parcours, de recommencer encore ce qu'on a vécu jusqu'à la veille des fêtes.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, question principale.

M. Bellemare: Question additionnelle, M. le Président, comme celle de mon chef, et c'est la dernière pour moi. Est-ce que le ministre serait au courant que certains individus prennent leur police d'assurance maison et obtiennent les permis d'immatriculation? Il y a des gens qui prennent leur permis d'assurance maison et passent cela pour les \$50 000. C'est un avertissement que je donne au ministre.

Deuxièmement, est-ce que le ministre est au courant qu'actuellement on a mis de côté les pourparlers qui avaient été entrepris avec l'Association des courtiers et qu'on traite actuellement, dans les négociations, cas par cas pour diviser l'Association des courtiers? J'ai une lettre dans

mon bureau qui note de manière certaine qu'actuellement on est en train de contourner en voulant diviser les courtiers.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Lessard: M. le Président, si je comprends bien, certaines personnes déposeraient l'assurance-incendie de leur maison et laisseraient entendre qu'il s'agit de l'assurance matérielle? J'aimerais bien, M. le Président, qu'on ait des preuves à ce sujet. Le document qu'on exige du courtier en ce qui concerne l'assurance matérielle est un document spécifique que le courtier doit donner. S'il ne le fait pas en relation avec la loi, il peut voir sa certification annulée.

Deuxièmement, M. le Président, en ce qui concerne les pourparlers, il y a eu...

M. Bellemare: Les courtiers.

M. Lessard: En ce qui concerne les pourparlers il y a eu, avec le président de la régie et la fédération des courtiers, des réunions. Actuellement, j'indiquais qu'une entente avait été signée entre la régie et les agents de réclamations. Nous sommes prêts à donner ou signer cette même entente avec les courtiers; puisque les agents de réclamations ont signé cette entente, je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas non plus favorable aux courtiers. Nous sommes prêts à signer cette entente. En ce qui concerne les négociations privées, vous me permettez de m'informer auprès du président de la régie et je pourrai vous donner des explications supplémentaires demain.

M. Bellemare: Je vous enverrai la lettre dans quelques minutes.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. le chef de l'Union Nationale, question principale.

M. Biron: Ma question principale s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Samson: J'ai une autre question supplémentaire sur le sujet.

M. Gratton: Question additionnelle, M. le Président.

Le Président: Je souligne qu'il est seize heures. Si vous voulez passer tout le temps sur cette question, je n'ai pas d'objection, mais je pense que ce serait malsain de commencer comme cela la période des questions.

M. le chef de l'Union Nationale, sur une question principale.

Création d'emplois

M. Biron: J'ai une question principale qui s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce concernant la création d'emplois au Québec. Le gouvernement nous rappelant à nou-

veau dans le message inaugural la vertu économique d'une politique d'achats chez nous, le ministre, au-delà des initiatives en la matière telles que celles de l'Hydro-Québec déjà mises en place avant par d'autres gouvernements, peut-il nous dire aujourd'hui et preuves à l'appui combien d'emplois ont été créés et, le cas échéant, dans quel secteur, depuis le lancement de la propagande gouvernementale à cet effet?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: M. le Président, le programme de la politique d'achats du Québec n'est pas un programme de propagande. Il s'agit d'un instrument de développement économique qui s'applique aux organismes publics comme aux organismes parapublics qui l'ont accepté. Une politique d'achats, comme cela se fait dans les autres pays, s'applique et ne fait pas l'objet de grandes déclarations.

(15 h 57)

En ce qui concerne le nombre d'emplois, il est très difficile de comptabiliser les résultats. Ce que nous savons, c'est qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui se sont établies au Québec à la suite de l'application de la politique d'achats et, bien sûr qu'il y a énormément d'impact et de retombées économiques pour les entreprises existantes. Je le répète, étant donné le très grand nombre d'intervenants dans le domaine des achats, il est difficile de comptabiliser et de fournir la réponse à la question que pose le chef de l'Union Nationale.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: Question additionnelle, et je note en passant au ministre que la population voudrait savoir dans quel secteur ces emplois ont été créés et si on en a eu depuis cette propagande. Question additionnelle. Comment, dans l'optique de la politique d'achats, le ministre concilie-t-il la position de son gouvernement de privilégier GM à l'encontre de Bombardier-MLW avec l'annonce du message inaugural de 1978 qui dit à la page 6 ceci: "Il n'est pas question d'exclure les produits de nos partenaires du dehors, mais n'empêche que la charité bien ordonnée d'une société qui a la tête sur les épaules commence par elle-même"? Comment peut-on concilier cela maintenant?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: M. le Président, sur la question des contrats d'autobus, beaucoup a été dit et je ne voudrais pas reprendre à zéro la discussion. Ce sur quoi je voudrais insister, c'est sur le fait que la politique d'achats du gouvernement n'est pas une politique discrétionnaire ou une politique ethnique. C'est une politique qui s'applique aux fabricants du Québec, c'est-à-dire aux entreprises qui créent de l'emploi à l'intérieur du Québec. Dans le cas des deux sociétés auxquelles le chef de

l'Union Nationale fait allusion, il s'agit de deux sociétés qui produisent au Québec et qui produiront ou qui auraient produit les autobus ici même au Québec.

Je souligne, d'autre part, le fait que l'acheteur, dans ce contrat, n'était pas le gouvernement, mais les cinq commissions de transport qui s'étaient regroupées pour créer un impact économique majeur.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: Question additionnelle. Je note en passant que le ministre n'a pas répondu à ma question et la population voudrait des réponses précises là-dessus. Question additionnelle maintenant. Considérant qu'il y a au Québec 339 000 chômeurs ou tout près et 300 000 assistés sociaux dont beaucoup sont aptes au travail, combien d'emplois le ministre prévoit-il créer si jamais les mères de famille du Québec entendent l'appel que leur a adressé le premier ministre dans le message inaugural d'hier d'acheter les produits du Québec?

Deuxièmement, le premier ministre ayant relié les Québécoises à la responsabilité du défi de la santé économique du Québec, et notre économie étant actuellement très malade, le ministre est-il conscient que cela peut être interprété comme une accusation portée à l'endroit de nos mères de famille? Et, est-ce qu'implicitement, dès lors, on a voulu les punir de cette mauvaise conscience socio-économique de leur part lorsque, l'an dernier, on a osé taxer les achats de vêtements et chaussures d'enfants dont elles sont les acheteuses?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: M. le Président, à une telle question, je ne fournirai pas une réponse très longue. Ce que je dirai, c'est que je suis persuadé que les acheteurs ou les acheteuses du Québec auront un sens plus développé de l'intérêt commun que le député de Lotbinière qui a participé, l'an dernier, à la vente de son entreprise à des intérêts de l'Ontario.

M. Biron: Question de privilège, M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: Je note, en passant, que le député de Lotbinière, l'an dernier, a peut-être participé à beaucoup plus d'investissements de capitaux étrangers au Québec que le gouvernement lui-même, et spécialement l'incompétent ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: Nommez-en un!

M. Biron: Et je voudrais voir le ministre de l'Industrie et du Commerce un jour devenir assez compétent pour pouvoir faire la même chose que

le député de Lotbinière; qu'il me donne des preuves de ce qu'il a fait cette année!

(16 h 2)

M. Bellemare: M. le Président, question principale.

Le Président: M. le leader parlementaire du Parti libéral.

Radiodiffusion et télédiffusion des débats

M. Lavoie: M. le Président, je n'ai pas pris la peine de donner un préavis de ma question, mais je sais que le premier ministre ou le leader du gouvernement sont tout à fait prêts à y répondre. Maintenant qu'on a dépensé au-delà de \$800 000 pour nous donner un climat un peu de la Nouvelle-France...

Une Voix: On avait le rhume depuis hier.

M. Lavoie: ... il est vrai, en passant, que le tempo de l'économie, également, est un peu retourné au 18e siècle, actuellement, au Québec. M. le Président, je demanderais au gouvernement s'il entend reconsidérer le refus qu'on a apporté à la suggestion du leader du gouvernement, après une étude approfondie et de très longues heures de travail et de considération de la part de tous les partis dans cette Chambre, et spécialement du cabinet du leader du gouvernement, le ministre d'Etat à la réforme parlementaire, en ce qui concerne la radiodiffusion et la télédiffusion des débats... est-ce que le gouvernement est prêt à reconsidérer son refus, après nous avoir bousculés, on sait comment, à chaque session et à chaque discours du budget depuis qu'il est là, nous accusant de boycotter toutes les réformes du gouvernement? Est-ce qu'il entend reconsidérer ces décisions, à savoir quand la télédiffusion, la transparence du gouvernement? Je demanderais au premier ministre également de faire le point sur cette question.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Je ferais remarquer au leader parlementaire de l'Opposition que pour ce qui est de ce souci de transparence, il s'agit là d'un dossier que, pendant des années, je crois, par un souci démocratique fondamental, c'est le parti ministériel d'aujourd'hui qui, dans l'Opposition, l'a poussé face au moins à un gouvernement qui nous a précédés pendant six ans, cela ne l'intéressait pas. Il ne faudrait tout de même pas se tromper d'auteur par rapport à ce dossier.

Maintenant, comme j'ai eu l'occasion de le dire, hier, en réponse à des questions des journalistes, le principe n'a jamais été remis en cause. Il y avait, dans l'intervention récente du caucus ministériel, surtout un accent prudentiel extrêmement utile — et je crois qu'on pourra le prouver incessamment — sur le soin maximum avec lequel nous devons traiter les fonds publics dont nous sommes tous responsables. Cela dit, la question a

été reprise aujourd'hui même, toutes pièces à l'appui étant disponibles, avec le caucus ministériel, et je dis bien de nouveau "incessamment", peut-être même avant la fin de la semaine, des nouvelles additionnelles seront communiquées à la Chambre à ce propos.

M. Lavoie: M. le Président, question additionnelle.

Le Président: Dernière question là-dessus, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale. Brièvement, s'il vous plaît!

M. Lavoie: Les media ont fait écho de plusieurs raisons de ce refus du gouvernement de procéder à la suggestion mise de l'avant et adoptée par le leader du gouvernement et par les partis de l'Opposition. On a donné des raisons pécuniaires.

Ces raisons financières, apportées au caucus on nous a dit que cela avait été apporté par le Conseil des ministres, qui n'aurait pas accepté la proposition du leader du gouvernement. On a eu d'autres échos que le caucus à Trois-Rivières aurait refusé cette question à cause de l'image peut-être que le gouvernement...

Le Président: M. le leader parlementaire, puis-je vous demander, surtout à vous, de formuler la question...

M. Lavoie: ... pourrait donner.

Le Président: Oui, mais d'abrégé la question.

M. Lavoie: Troisièmement, je poserais une question au premier ministre. Il a déclaré que les députés n'étaient pas prêts à montrer leur image, qu'il fallait de la discipline. J'aimerais que le premier ministre, comme raison choc qu'il a apportée en conférence de presse après Trois-Rivières, explique que les députés n'étaient pas prêts. Peut-être que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières était prêt, peut-être que le premier ministre était prêt. Mais pourquoi les autres députés n'étaient-ils pas prêts?

Le Président: M. le leader parlementaire. Bon. M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, le député de Laval donne exactement l'illustration de la non-préparation à laquelle certains députés...

M. Lavoie: Si vous continuez sur ce ton, je vais claquer la porte.

M. Lévesque (Taillon): On demanderait simplement au leader de l'Opposition de ne pas nous donner des tentations pareilles. C'est simplement que je crois que c'est vrai que, derrière le premier souci, qui était celui de ce soin littéralement jaloux qu'on doit apporter dans une nouvelle dépense comme celle-là, on risque toujours d'être porté, d'être tenté de charrier. Il faut apporter une attention méticuleuse aux fonds publics. Maintenant, je

dois dire que ce n'est pas le gouvernement du tout qui a recommandé cela; le Conseil du trésor avait fait une étude par rapport aux hypothèses telles que présentées à la suite des discussions qu'il y avait eu et, telles que présentées, avec l'ampleur qu'on prétendait leur donner assez rapidement, ces hypothèses ont été trouvées absolument valables. Il s'agit de savoir maintenant si ce sont les hypothèses telles qu'elles qu'on doit maintenir éventuellement ou bien s'il s'agirait peut-être d'être plus modestes.

Enfin, tout cela, on en parlera incessamment, peut-être même demain. Maintenant, pour ce qui est d'entrer dans les détails des discussions d'un caucus, les premiers qui seraient quelque peu blessés, si certains échos qui sont venus d'autres caucuses à ce point de vue, comme à d'autres, commençaient à être répandus comme cela facilement... je pense que le caucus ministériel a autant le droit que le caucus du Parti libéral, ou celui de l'Union Nationale, de prendre ses décisions, de les annoncer quand elles ont un impact public, c'est ce qu'on a fait, et, à les réviser au besoin ou à les réexaminer. Mais cela lui appartient et je dois avertir tout de suite le député de Laval qu'il n'aura pas de compte rendu de nos caucuses, pas plus celui-là que les autres.

Le Président: Dernière question.

M. Lavoie: M. le Président, je voudrais demander au ministre d'Etat responsable à la réforme parlementaire s'il est toujours d'accord avec la déclaration qu'il faisait le 7 février en commission parlementaire et je le cite: Si cela coûtait, du moins pour les deux prochaines années, environ \$4 millions par année pour rendre encore plus accessible l'Assemblée nationale aux citoyens, il me semble que ce n'est pas payer cher pour cela. Est-ce qu'il est toujours d'accord avec cela?

M. Burns: Oui.

Le Président: Fin de la période des questions.

M. Bellemare: M. le Président, vous m'avez reconnu tout à l'heure avant la question.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: Je pose une question supplémentaire au premier ministre.

Le Président: S'il s'agit d'une question supplémentaire, il vous reste une minute.

M. Bellemare: Oui et je vais abandonner l'autre, parce que celle-là est plus importante pour moi que l'autre. C'est manquer de solidarité ministérielle que de faire ce que le premier ministre a fait vis-à-vis de son leader parlementaire. Je dis, M. le Président, quand on voit, par exemple, des échantillons comme celui-ci où on désapprouve publiquement le leader parlementaire...

Le Président: M. le député de Johnson, je vous rappelle à l'ordre et je demande votre collaboration. Je vous entendais gentiment.

M. le député de Johnson.

M. Burns: M. le Président, je pense que le député de Johnson a assez de ses problèmes. Qu'il ne s'occupe pas des miens.

M. Bellemare: Non, ce ne sont pas des problèmes personnels, ce sont les problèmes de la Chambre, comme parlementaire. C'est antiparlementaire ce qu'a fait le premier ministre vis-à-vis de son leader. Il l'a fait désapprouver justement, par le ministre des Affaires intergouvernementales. C'est lui qui a été le grand leader, Claude Morin.

Le Président: M. le député de Johnson. A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Johnson, j'attire votre attention sur le fait que j'aimerais bien que vous suiviez le conseil que vous avez vous-même donné à la télévision.

Affaires du jour.

M. Burns: M. le Président.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, une question de privilège, sur une remarque qui vient d'être faite par le premier ministre et le leader du gouvernement. Ma question de privilège traite de la façon que cette Chambre est renseignée. Vous venez d'entendre comme nous, M. le Président, le premier ministre et le leader du gouvernement répondre à la question du député de Laval.

Or, M. le Président, je demande si cette réponse concorde avec celle du 7 février donnée par le leader du gouvernement et je le cite: "J'ai le mandat clair et net, non seulement de mon caucus, mais du Conseil des ministres, de sorte que je pense que, sans aucune difficulté, dès la reprise de nos travaux, le 21, en ce qui concerne mon parti..."
(16 h 12)

M. le Président, est-ce que nous avons été mal informés aujourd'hui, ou mal informés le 7 février?

Une Voix: Répondez.

Le Président: Affaires du jour.

M. Lévesque (Taillon): Ni l'un, ni l'autre.

M. Burns: Vous n'avez jamais été mal informés...

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns:... j'ai eu un mandat du Conseil des ministres, je pense l'avoir exécuté au meilleur de ma connaissance. Je pense également qu'il était du droit le plus absolu du caucus du parti ministériel de prendre des décisions face à la réalisation

de ce mandat, c'est-à-dire sa traduction en termes de coûts. Je pense que, à ce moment, c'était tout à fait normal que des gens qui se considèrent sérieux soient capables de réviser l'application d'un mandat.

M. Lavoie: Je vous ai connu plus arrogant que cela, déjà.

M. Bellemare: Acte d'humilité et acte de soumission, oui, oui.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bellemare: Mon chef adoré!

M. Burns: M. le Président...

M. Bellemare: Il va l'avoir "sa job" de ministre, vous allez voir cela.

Le Président: M. le député de Johnson.
M. le leader parlementaire du gouvernement.

DÉPÔT DE DOCUMENTS (suite)

Rapport de la Société d'habitation du Québec

M. Burns: M. le Président, une légère erreur s'est glissée dans la distribution des documents. Il n'y a rien de grave, à moins que vous ne vouliez pas en être informés. Nous avons distribué tout à fait par hasard, tout à l'heure, le rapport annuel de 1976 de la Société d'habitation du Québec, et, malheureusement, par inadvertance, il n'a pas été officiellement déposé. Je solliciterais le consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions au dépôt de documents afin que le ministre des Affaires municipales puisse déposer ce document. Vous l'avez déjà sur vos bureaux.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement?

M. Bellemare: On l'a maintenant.

Le Président: Il y a consentement.
Document déposé.

Travaux parlementaires

M. Burns: M. le Président, article 1.

Le Président: M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Samson: M. le Président.

Le Président: Je m'excuse, M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: J'ai eu pas mal de difficultés avec vous aujourd'hui, M. le Président, j'espère que cela ne continuera pas de même trop longtemps.

En vertu de l'article 34, je voudrais poser une question au leader parlementaire du gouvernement, parce que nous savons tous que nous commençons aujourd'hui la réplique en réponse au message inaugural. Le chef de l'Opposition officielle parle aujourd'hui. Il est prévu, à moins que je ne me trompe, que le chef de l'Union Nationale parlera demain et que je devrai parler demain également ainsi que le chef du Parti national populaire et qu'ensuite, nous ajournions ce débat, pour prendre le projet de loi sur la Société nationale de l'amiante, pour reprendre ce débat par la suite.

Comme c'est demain que je devrai prononcer mon discours ainsi que le chef du Parti national populaire et que l'article 23 de notre règlement prévoit pour moi et le député de Beauce-Sud une demi-heure de droit de réplique, la question que je dois poser aujourd'hui, parce que je dois le savoir avant demain, c'est si, dans des circonstances un peu spéciales comme celles qui se présenteront demain, je pourrai obtenir le consentement unanime de la Chambre, pour moi et le député de Beauce-Sud, de pouvoir dépasser un peu cette demi-heure prévue, étant donné que demain soir cela va finir assez tard.

Je ne pense pas qu'on puisse prendre la Société nationale de l'amiante demain soir. C'est assez important que nous le sachions aujourd'hui parce qu'il y a une différence entre préparer un discours pour une demi-heure et en préparer un pour une heure, par exemple. Je sollicite le consentement unanime de la Chambre, à ce moment-ci, si c'est possible.

M. Burns: Je pense bien que le député de Rouyn-Noranda acceptera de collaborer avec nous si effectivement, à un moment donné, on s'aperçoit que le temps est disponible. Je vous dis d'avance que je n'aurai pas d'objection à ce qu'il poursuive son discours. Évidemment, il ne faudrait pas pour cela que demain nous nous retrouvions, si jamais les nouveaux règlements sessionnels étaient adoptés, à terminer le débat sur le discours inaugural, du moins pour la partie des représentants officiels des partis politiques, et à recommencer la semaine prochaine.

Ce que je visais en tout cas, comme leader du gouvernement, c'était à au moins, au plus tard, commencer dès mardi le débat sur la Société nationale de l'amiante. Je pense bien que, toutes choses étant normales, on peut dire aux députés de Rouyn-Noranda et de Beauce-Sud qu'on pourra leur permettre d'aller un peu plus loin que leur demi-heure réglementaire, mais je pense que ce sera une question d'accommodement qu'on verra demain, dans le cours de la journée. Je ne peux pas, d'avance, donner un assentiment.

M. Samson: Je sais que je ne suis pas tout à fait dans les formes normales, mais il n'est pas normal d'ajourner le discours inaugural. C'est parce qu'il y a eu des ententes que nous allons le faire. Une entente, généralement, en appelle une autre, vous savez. Ne l'oublions pas! Si on peut nous permettre de dépasser une demi-heure de-

main, ce n'est pas demain qu'on doit le savoir, c'est aujourd'hui; c'est aujourd'hui qu'il faut se préparer.

M. Burns: Je pense bien que vous êtes capable de comprendre cela. En principe, on vous permet de dépasser votre demi-heure.

M. Samson: Vous en avez trois, demain.

M. Burns: Demain, il y en a un où il n'y a pas de problème.

M. Samson: Il a une heure.

M. Burns: Il a droit à une heure.

M. Samson: Avec les deux autres, cela fait trois heures.

M. Burns: Le problème se pose aux députés de Beauce-Sud et de Rouyn-Noranda qui ont techniquement droit à 30 minutes. Comme on l'a fait l'année passée, je ne vois pas pourquoi, à un moment donné, toutes choses étant normales, le temps le permettant, on ne puisse pas vous permettre de dépasser le temps qui vous est normalement alloué.

M. Samson: M. le Président, vous allez comprendre qu'attendre à demain pour savoir si on aura le droit de dépasser ce temps, ce n'est pas normal. Pouvons-nous nous entendre sur un certain nombre de minutes aujourd'hui? Si vous ne voulez pas accepter une heure, "I will make a deal with you", 45 minutes!

M. Burns: I will make an offer that you cannot refuse.

M. Samson: OK.

M. Burns: 45 minutes, d'accord?

M. Samson: D'accord.

M. Burns: 45 minutes, ça va? Consentement.

Le Président: Affaires du jour.

M. Burns: J'ai déjà reçu les documents relativement au rapport de la commission de l'Assemblée nationale. Je les fais distribuer aux représentants de partis pour qu'ils aient le temps d'en prendre connaissance. Je ne demande pas officiellement ce dépôt, mais, en vertu de l'ordre de la Chambre, nous reviendrons à cet article avant la fin de la présente séance. Je signale simplement que ces documents sont disponibles et qu'ils seront distribués immédiatement.

Le Président: Très bien, M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. le chef de l'Opposition officielle, vous avez la parole.

M. Levesque (Bonaventure): Mes premières paroles seront pour formuler, M. le Président, au nom de l'Opposition officielle...

M. Burns: Je m'excuse auprès du chef de l'Opposition, mais, comme il n'est pas encore dans une lancée...

M. Lavoie: Cela allait bien!

M. Burns: Non, mais j'aime mieux l'arrêter ici que de l'arrêter plus tard. Je sais qu'il est capable de se reprendre; tout à l'heure il va nous faire cela en toute beauté, en pleine couleur. M. le Président, j'oubliais de donner un avis à la Chambre que demain matin, à 9 h 30, la commission des engagements financiers se réunira à la salle 91-A. Je m'excuse encore une fois auprès du chef de l'Opposition.

Débat sur le message inaugural

M. Gérard-D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je vous disais justement que j'étais en train de vous formuler, au nom de l'Opposition officielle, nos meilleurs vœux et vous assurer de notre meilleure collaboration et, en même temps, vous dire, au tout début de cette session, que nous espérons que vous pourrez continuer, comme dans le passé, à présider cette Assemblée, à présider nos travaux avec ce même doigté, cette même finesse, cette même impartialité qui caractérise généralement votre présence au fauteuil. J'espère, M. le Président, que le remaniement ministériel qui a eu lieu, qui aura lieu ou qui n'aura pas lieu n'aura pas pour effet de nous priver de l'excellence de votre présidence. On ne sait jamais, M. le Président, quelles sont les intentions, avouées ou non, du chef du gouvernement, mais quant à nous de l'Opposition officielle, tout en vous formulant nos meilleurs vœux, nous aimerions bien pouvoir continuer de bénéficier de vos sages conseils en même temps que d'une expérience que vous acquérez chaque jour.
(16 h 22)

M. le Président, je n'arrive que bien difficilement à vous dire quels ont été mes sentiments, en écoutant hier le message inaugural du premier ministre. Il n'y avait pas seulement le décor de l'Assemblée qui avait changé. M. le Président, le gouvernement lui-même semble avoir bien changé. Le ton du discours du premier ministre était bien étranger à l'homme que je connais bien. La façon dont il s'en est littéralement débarrassé semble indiquer, et je lui dis en toute amitié, qu'il y a maintenant chez lui, pour reprendre les expressions dont il a coiffé ses propos, beaucoup plus d'anxiété que de confiance dans l'avenir de son gouvernement.

Cette insistance du message inaugural sur la responsabilité personnelle et individuelle de chaque citoyen dans l'évolution présente des choses au Québec est elle-même extrêmement signifi-

tive et révélatrice. L'impuissance de plus en plus évidente et combien tragique dans les circonstances de son gouvernement, le message inaugural du premier ministre n'a pu que la confirmer. Le contenu du message inaugural trahit le désarroi profond d'une équipe ministérielle déjà essoufflée.

Reprenant un à un les éléments d'un programme législatif laissé en plan à la dernière session, et ne trouvant rien d'autre à dire et en particulier rien sur la question cruciale de la détérioration de la situation économique, le premier ministre a fait, en effet, hier, un discours bien étrange. Aujourd'hui, ils sont, j'en suis sûr, encore plus nombreux les Québécois qui ont bien compris le sens véritable du message du premier ministre. Depuis le temps que je siége en cette Assemblée, je puis vous dire, M. le Président, qu'il y a des signes qui ne trompent pas et je me demande, si à un certain moment, le premier ministre ne s'est pas demandé s'il n'aurait pas été mieux de revenir à l'ancienne procédure et de passer son discours au lieutenant-gouverneur.

M. le Président, en quittant la conférence des premiers ministres sur la situation économique le chef du gouvernement du Québec a littéralement troqué le sort des 339 000 travailleurs québécois en chômage contre la monnaie d'un effet de propagande partisane aussi irresponsable qu'inutile. Qu'est-ce que cela a donné au Québec et aux Québécois? Pourquoi le premier ministre a-t-il laissé ce fauteuil vide alors qu'il avait l'occasion de pouvoir, à la face du pays, et cela devant les caméras de la télévision, indiquer son désir de s'associer véritablement, oui de s'associer véritablement à la relance économique au Canada, et particulièrement au Québec?

M. le Président, lorsque nous, Québécois, avons vu ce siège vide à une conférence fédérale-provinciale sur l'économie, alors que nous avons plus de 339 000 Québécois en chômage, qu'est-ce que nous avons compris comme Québécois? Nous avons compris que pour ce gouvernement il n'y avait pas, quels que soient les mots employés, il n'y avait jamais eu et il n'y avait pas encore de volonté politique de donner la priorité à la relance économique, à la croissance économique, à la création d'emplois. Qu'est-ce que cela a donné, M. le Président? Toute la manoeuvre n'a permis au premier ministre que de rééditer une fois encore les exploits verbeux des grands dieux de la mythologie péquiste.

Le premier ministre lui-même n'a alors fait que discréditer, auprès de l'opinion publique canadienne, les soi-disant velléités d'association imaginées par son parti pour camoufler, dans ce contexte de l'étatisme, son option séparatiste. Lorsque ces gens parlent d'association il n'en parlent que dans le contexte préréférendaire. Ils savent bien, avec l'expérience qu'on vient de vivre, qu'ils ne resteraient pas trois jours à discuter avec ces partenaires des autres provinces sans que l'on retrouve le fauteuil vide, la porte claquée, et adieu l'association!

C'est ainsi, M. le Président, que les choses risquent malheureusement de continuer d'aller. D'ici au référendum les Québécois seront

contraints d'accepter que leur gouvernement troque ainsi les intérêts supérieurs du Québec contre la satisfaction jouissante que procurent aux péquistes les hauts faits de leur propagande dont le grand coup d'épée dans l'eau du 15 février dernier à Ottawa n'est hélas que la première manifestation.

Pourtant, M. le Président, le premier ministre, à cette conférence, a parlé exactement, ou à peu près, dans le même sens que les autres. Première journée et deuxième journée, on disait: Mon Dieu, il commence à être raisonnable, il semble qu'il voudrait coopérer. Il a dit que la conjoncture était difficile. On s'attendait bien à cela. Il a dit que tous les gouvernements du pays devaient travailler ensemble et mieux coordonner leurs actions.

N'a-t-il pas dit que l'entreprise privée devait assumer ses responsabilités? N'a-t-il pas dit que les syndicats du secteur public devaient être plus raisonnables? Ne l'a-t-il pas toujours dit d'ailleurs? Le premier ministre du Québec a dit tout cela, comme tous les autres; et pourtant, il a claqué la porte et quitté la conférence.

M. le Président, ne serait-ce pas plutôt que le chef du gouvernement, le chef du Parti québécois qui a quitté la conférence? Un vrai chef de gouvernement, un chef de vrai gouvernement, de bon gouvernement, soucieux de l'intérêt supérieur des Québécois n'aurait sûrement pas posé un geste aussi inacceptable. Comme il l'avait fait à New York l'an dernier et comme il l'a fait à maintes reprises, le premier ministre du Québec accepte, malheureusement, de se soumettre au diktat des scénaristes référendaires. Il se comporte de plus en plus, je le répète, comme chef de parti et non comme premier ministre et chef de gouvernement dans ces occasions.

(16 h 32)

Le mois dernier, M. le Président, ils étaient 339 000 travailleurs québécois en chômage. Un record de tous les temps: 339 000. Et aujourd'hui, quel est le chiffre? Ce sont des travailleurs québécois qui sont condamnés à assister au spectacle désolant d'un gouvernement obsédé par ses fantasmes référendaires et linguistiques et qui est absolument incapable de faire face aux problèmes économiques et sociaux du Québec. Ils sont 339 000 et plus, ces travailleurs québécois en chômage, qui demandent au premier ministre comment il se fait que la situation relative de l'emploi au Québec est la pire. En janvier 1978, par rapport au mois de janvier 1977, le Québec a été la seule province à avoir perdu des emplois, soit 3000 emplois de perdus au Québec, alors que l'emploi augmentait de 212 000 au Canada, dont 99 000 dans la seule province de l'Ontario.

Ils sont 339 000 travailleurs québécois et plus en chômage qui n'acceptent pas d'être les victimes de la politique budgétaire du gouvernement et dont l'unique raison d'être a été froidement exprimée dans le texte même du discours du budget de 1977. Je cite les paroles mêmes du ministre des Finances: "L'indépendance passe par des finances saines."

Le mois dernier, en données désaisonnalisées, 11,4% de la main-d'oeuvre québécoise

étaient en chômage, et, en données brutes, 12,4%. Plus de 339 000 travailleurs québécois en chômage qui ne demandaient qu'à croire le premier ministre lorsqu'en lançant à grand renfort de publicité un programme de soutien de l'emploi, il disait que cela devait relancer l'économie et diminuer le chômage. J'ai ici, devant moi, le texte du discours du premier ministre du 21 octobre dernier. Il dit bien que dans ce programme de relance, on ne doit pas s'attendre à y retrouver le programme législatif de l'an prochain, ni les mesures fiscales du prochain exercice financier. Cela, on l'attend. Cela n'a pas été tellement annoncé dans le discours inaugural.

On y trouvera cependant, dit le premier ministre, l'ensemble des gestes concrets que le gouvernement entend poser dans l'immédiat pour commencer vraiment à relancer notre économie et diminuer le chômage. En janvier 1978, trois mois après, et cela pour le sixième mois consécutif, le taux de chômage au Québec enregistre une hausse; ils sont 339 000 et plus, ces travailleurs québécois en chômage qui n'acceptent plus des propos comme ceux du premier ministre, ceux qu'il a adressés encore la semaine dernière aux hommes d'affaires québécois, ceux qu'il a tenus au *Time Magazine*, où il a été presque jusqu'à se réjouir, si j'ai bien compris ce qu'il a dit, de la perte d'emplois. Le premier ministre disait au *Time*, et je le cite: "We are worried, in the short term, because it is part of a poisonous climate that is being maintained in great part by our own English-speaking media and by federal propaganda. On a longer term, I think, the flight of business is a promising friend. You have to go through breaking some eggs before the harm disappears".

M. Garon: On ne peut rien vous cacher.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, 13 000 emplois ont été perdus par le Québec durant le seul mois de janvier 1978 par rapport au mois précédent. Vous me permettez ici une parenthèse pour dire à cette Chambre que ce n'est pas de gaieté de coeur que je cite ces statistiques. Il n'y a rien de personnel — et je veux bien qu'on le comprenne, la vie parlementaire est assez difficile sans cela — dans les attaques que je fais comme chef de l'Opposition. Au contraire, j'ai toujours tâché de conserver, dans mes relations avec mes collègues, une grande courtoisie, une grande franchise et une amitié à toute épreuve. J'ai l'intention, comme mes collègues, de continuer à être animé par de tels sentiments vis-à-vis des collègues qui, tous et toutes, sont ici pour servir ou tentent du moins de servir les meilleurs intérêts des Québécois.

M. le Président, il y a divers partis politiques dans cette Chambre, nous avons maintes fois exprimé les mêmes objectifs, mais nous différons souvent, et souvent fondamentalement, sur les priorités et encore plus souvent sur les moyens d'atteindre ces objectifs. Si l'Opposition officielle ne faisait pas entendre sa voix comme nous essayons de le faire depuis que nous avons assumé ce rôle, dès le lendemain du 15 novembre 1976, si

nous n'essayions pas de traduire surtout les besoins réels des Québécois, de faire entendre ceux qui sont sans voix souvent, par le truchement de l'Assemblée nationale, tous ces gens qui voudraient être ici à notre place pour s'exprimer, si nous nous taisions sur ce que nous croyons être la fausse route suivie par le gouvernement, nous ne ferions pas notre devoir. C'est dans ce sens, mettant de côté — et Dieu sait qu'il est important de se contenir — toute attaque personnelle, tout ce qui n'est pas objectif et qui n'a pas pour effet de réellement servir les intérêts du public, et je dis que c'est important, parce que j'ai noté, chez certains de nos amis d'en face, qu'ils étaient, à un moment donné, portés aux injures et aux insultes mêmes lancées à gauche et à droite, simplement parce que les gens ne pensent pas comme eux.

Le gouvernement fédéral, le patronat, qu'est-ce qu'on va faire avec les syndicats demain? Et, si on continue dans cette façon de s'adresser à des Québécois, à des contribuables québécois avec les inféodés d'un côté, avec les vendus et les traîtres de l'autre, avec, autrement dit, la phrase toujours prête: Bon débarras, quittez, allez-vous-en, quelle sorte de Québec se prépare-t-on pour demain, lorsque l'on dit à des milliers et des milliers de citoyens, à des dizaines de milliers de citoyens: Parce que vous ne pensez pas comme nous, le gouvernement, allez-vous-en; quittez la province; bon débarras, alors que nous avons toujours les 339 000 travailleurs en chômage et qui attendent autre chose que des injures et des insultes, qui attendent de voir des investissements se faire au Québec, qui s'attendent que l'on attire les gens plutôt que de les faire fuir et qu'on s'occupe réellement de voir à ce que chacun de ces travailleurs en chômage puisse avoir une chance au moins d'espérer?

(16 h 42)

Le Parti Québécois a promis la sécurité, le bien-être et la prospérité économique. Il doit respecter sa parole, tenir ses engagements et être à la hauteur de ses promesses. Les charriages, les grandes colères, les psychodrames, tout ce vocabulaire péquiste contre tout et contre rien, les Québécois, partout, commencent à en avoir assez.

D'ailleurs, M. le Président, les amis d'en face, vos propres sondages, cela vous fait réfléchir un petit peu? Je vois qu'il y a plusieurs banquettes vides là-bas. L'an dernier, ils étaient tous en bonne forme. Cela chantait. Ils étaient tous là avec cette allure. Je vais vous en parler tout à l'heure. Cela sent le fabriqué. Cela sonne tellement faux, ce vocabulaire. Il n'est même plus à la mode. Quinze mois et vous êtes complètement démodés.

M. le Président, tout cela ne peut certainement pas remplacer dans les circonstances présentes une action patiente, lucide et éclairée pour faire que la confiance revienne et qu'enfin on puisse sentir qu'il y a entre tous les partenaires de la vie économique québécoise: le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, les entreprises, les syndicats, les travailleurs, une véritable volonté de coopérer et de travailler ensemble pour réellement améliorer le sort des Québécois et de leurs familles.

Encore une fois, cette année, dans son message inaugural, le premier ministre nous dit que 1978 sera l'année de la relance économique. Les Québécois aimeraient bien le croire, mais comment est-ce possible, M. le Président? Soyons sérieux. L'an dernier, le premier ministre disait la même chose. Qu'est-ce qu'on a eu comme priorités? Tout le monde le sait: Cela a été la langue et le référendum, sans oublier, évidemment, l'assurance automobile. Regardons le plus objectivement possible comment les choses se présentent en ce début de 1978. Le climat politique du Québec, évidemment, est loin d'être bon.

Je le répète: Il n'y a pas de confiance. La théorie de la souveraineté-association n'est toujours pas définie. On ne sait pas où le gouvernement va là-dedans. C'est clair. Les problèmes économiques et sociaux sont de plus en plus pressants. Les Québécois sont de plus en plus déçus de leur gouvernement. Les négociations des secteurs public et parapublic approchent. Elles s'annoncent déjà difficiles. L'échéancier référendaire approche. Les troupes péquistes sont mobilisées pour le référendum. Le premier ministre nous dit, cette année encore, que la grande priorité de son gouvernement sera la relance économique.

Comment, dans les circonstances que je viens d'indiquer, le gouvernement pourra-t-il vraiment élaborer un programme sérieux, responsable et vigoureux de relance économique? Pour qu'un tel programme de relance économique puisse exister, le gouvernement du Québec a absolument besoin — qu'il l'admette ou non — de la collaboration du gouvernement fédéral. Or, à quoi pouvons-nous nous attendre? Pour des raisons de propagande référendaire, le gouvernement du Québec va s'engager — c'est déjà commencé — dans un processus d'affrontements stériles avec le gouvernement fédéral, et ce n'est qu'un début. Vous allez voir les livres noirs s'empiler. Ils sont tous, soit à la production ou à l'édition, quelque part, mais il y a du noir qui est en train de se trafiquer. On voit noir dans le gouvernement du Québec et on veut produire du noir.

Pour qu'un tel programme de relance économique puisse exister, le gouvernement du Québec a absolument besoin également de la collaboration de l'entreprise privée. Or, qu'est-ce que nous voyons? La semaine dernière, que s'est-il passé avec le Conseil du patronat du Québec? Est-ce que le premier ministre a indiqué qu'il comprenait l'importance du rôle que le patronat est appelé à jouer, l'importance des investissements au Québec, créateurs d'emplois?

Pour qu'un tel programme de relance économique puisse exister, le gouvernement a absolument besoin de la collaboration des milieux syndicaux. Encore là, que peut-on prévoir avec des négociations qui commencent avec les employés des secteurs public et parapublic? En somme, les choses se présentent de la façon suivante: si le gouvernement ne change pas radicalement d'attitude à l'endroit du gouvernement fédéral, à l'endroit du secteur privé de l'économie, à l'endroit des syndicats, il serait évidemment illusoire de penser que

la situation économique du Québec pourra vraiment s'améliorer en 1978.

C'est d'ailleurs d'autant plus évident que le gouvernement n'est même pas prêt à permettre aux Québécois de se prononcer, au cours de la présente année, sur l'avenir du Québec au sein du Canada. Sur tous et chacun de ces aspects fondamentaux du problème de la relance économique, le message inaugural est une déception. Malheureusement, les Québécois ne peuvent, dans les circonstances, que conclure que la priorité de la relance économique du gouvernement n'est qu'une priorité verbale qui, en dépit de quelques mesures partielles que l'on prendra ne pourra absolument pas changer vraiment la situation économique du Québec.

Les péquistes le savent, d'ailleurs. Ils savent que leur gouvernement est dans l'impasse. Les militants du Parti québécois commencent à réaliser que leur gouvernement est en quelque sorte prisonnier de sa stratégie étapistes. En retardant délibérément la tenue du référendum sur l'indépendance, le gouvernement péquiste voit sa marge de manoeuvre réduite de jour en jour. La détérioration continue de la situation économique et sociale fait qu'il devient de plus en plus évident que ce moment propice en cours de mandat, comme l'on dit, qu'on espérait avoir pour tenir ce référendum, risque maintenant de ne jamais exister.

Profondément déçus de la performance du gouvernement péquiste et toujours aussi majoritairement opposés à la séparation du Québec du reste du Canada, les Québécois vont, c'est évident, saisir l'occasion du référendum pour dire au Parti québécois: Nous en avons assez de vous!

Dans les milieux péquistes, c'est ce qu'on commence à réaliser depuis quelque temps. Que faire, se sont demandé, paraît-il, les militants et les "back-benchers", à Trois-Rivières, il y a une dizaine de jours? Une chose est certaine, foi de député péquiste, ce n'est pas le moment pour les ministériels, n'en déplaise au leader du gouvernement, pour les députés ministériels ou pour les ministres, de se montrer à la télévision! Ce n'est sûrement pas à ce moment-ci qu'on doit montrer le vrai visage du Parti québécois et du gouvernement actuel; ces gens-là qui couraient les caméras, il n'y a pas si longtemps, fuient. On se réunit en caucus à Trois-Rivières, on est inquiet. On reçoit des sondages impossibles. On reçoit des indications à la suite des blitz. Est-ce vrai? Est-ce comme cela chez vous aussi? Ah! Je pensais que c'était seulement chez nous.

(16 h 52)

Là, dans ces caucus où la vérité commence à faire surface, on se rend compte de ce qui s'est passé dans ces quinze mois. On a la panique, on est traumatisé. Les avez-vous vus, M. le Président, hier, ces braves gens qui sont arrivés ici, sur ces banquettes ministérielles? Avez-vous de la mémoire? J'en suis convaincu, M. le Président. Vous rappelez-vous ces mêmes visages, il n'y a pas si longtemps, au début de la mini-session de décembre 1976? C'était beau de voir ça. Les conquérants!

M. Lavoie: Les héros.

M. Levesque (Bonaventure): Les héros assis sur leurs banquettes, avec une assurance déconcertante. On sentait hier un traumatisme collectif. Ils avaient les visages pâles, tirés; ils n'avaient pas le goût de rire, ils auraient pleuré. C'est pour cela: Otez-nous la télévision, il n'y a pas d'urgence pour cela. Puisque le gouvernement péquiste ne peut manifestement pas trouver de solution aux problèmes réels des Québécois et puisque cela risque de jouer contre l'option indépendantiste au moment du référendum, la solution avec ces gens-là — la solution, ils l'avaient toujours eue, ils avaient une solution pour tout avant le 15 novembre 1976 — est de chercher, par tous les moyens, à paraître le moins mal possible.

Ainsi, adieu la transparence! Cela fait! Bon! On oublie cela, la transparence. Cela a marché un bout de temps et ce n'est pas tellement rentable; alors, adieu la transparence! Place à la propagande! 1978 sera l'année de la relance économique. Voilà! Croyez-le, on vous l'a dit. On se voue à cela. On ne change rien, mais on vous dit: 1978, pour le gouvernement du PQ, c'est l'année de la relance économique. Et puis, se sont dit, paraît-il, les péquistes, nous ne sommes pas complètement démunis face à ces 339 000 chômeurs et plus; il y a toujours la conjoncture économique. On va utiliser cela. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, en particulier, pourrait être à l'avant-garde et parler de conjoncture économique. C'est bien important. La conjoncture économique internationale, mondiale, canadienne. Agrandissons un peu.

Ne pas oublier la structure industrielle du Québec, surtout les secteurs mous, ne pas oublier cela. Les politiques à long terme, les statistiques, les comptes nationaux et tout ce qui peut ajouter un peu à la confusion et qui fait savant, beaucoup de cela. Ensuite les dénonciations du monde des affaires, des gens qui sont obsédés par le profit, les matérialistes. Ensuite, surtout, ne jamais perdre une occasion de dire: C'est la faute — là cela ne marche plus — la faute de l'ancien gouvernement. Qu'est-ce que vous voulez, on l'a usé ce disque, cela ne marche plus. Là, comme je vous l'avais prédit l'an dernier, il faut se rabattre sur la faute au gouvernement fédéral, ne l'oublions pas.

Vous pourriez peut-être, comme l'an dernier, répéter après moi: C'est la faute au gouvernement fédéral. Quant aux besoins pressants des Québécois, dans les domaines de la santé, du logement, du loisir et des municipalités, de l'agriculture, du travail, de l'éducation, ah! là, les péquistes se sont dit: C'est beaucoup plus facile; là, les livres, les livres cela règle les choses, cela ne coûte pas cher, puis cela fait savant et puis cela fait coloré. Il y a les livres blancs, les livres bleus, évidemment sans oublier les livres noirs du gouvernement contre le gouvernement fédéral. C'est parfait les livres. D'abord cela donne de la lecture à notre clientèle, cela fait instruit, cela donne l'impression qu'on s'intéresse aux problèmes et qu'on les connaît. On ne les connaît pas encore assez évidemment pour légiférer ou pour budgétiser, mais

tout de même on indique à la population et à la clientèle qu'on se penche — on est à la veille d'avoir une certaine infirmité collective — qu'on se penche sur ces problèmes.

M. le Président, c'est extraordinaire les livres et c'est efficace. Pensez que, si on n'avait pas eu le livre bleu sur l'assurance automobile, cela aurait été un désastre. Grâce au livre bleu de l'assurance automobile, tout le monde est heureux dans la province de Québec, on l'a vu tout à l'heure, et il y a eu une loi si parfaite, grâce au livre bleu et à la préparation. Là je vois le ministre des loisirs qui me regarde. Il pense à son livre, il le voit passer dans sa tête...

Une Voix: Il l'a son petit livre, M. le Président.

M. Charron: Je pense que je n'en aurai pas honte.

M. Levesque (Bonaventure): Ils ont chacun leur livre.

M. Lavoie: Il y a aussi le ministre de l'Éducation qui a son petit livre.

M. Levesque (Bonaventure): Ah oui! c'est évident qu'il y a le ministre de l'Éducation qui a le livre vert. Évidemment, M. le Président, il reste un autre problème, cela commence à être fatigant, c'est l'histoire de la souveraineté-association. Comment est-ce qu'on va en sortir, se disent les petits amis péquistes?

Même, il faut bien dire chez les amis péquistes, il y a les vrais, durs, les indépendantistes. Il y a les moins durs, mais pas mal indépendantistes, pas vraiment séparatistes, mais indépendantistes. Il y a les autres qui sont un peu plus souveraineté, ils sont souverainistes, plus souverainistes qu'indépendantistes et il y a évidemment ceux qui sont des fédéralistes sans le vouloir, parce que ce qu'ils préconisent ce n'est pas la rupture du Canada. Au contraire, c'est une plus grande association et, évidemment, il y a ceux qui sont des confédéraux, c'est-à-dire que tout en voulant garder le mot confédération on voudrait que le contenu soit modifié, tout en respectant l'option claire et nette des péquistes en général.

Ceci étant dit, M. le Président, c'est la réaction que j'ai ordinairement lorsque j'ai l'occasion de donner la vérité toute nue, comme celle-là, et chacun se voit, chacun s'est retrouvé d'ailleurs, de l'autre côté de la Chambre.

M. le Président, pour la question de souveraineté-association, surtout pas de livre. Cela prendrait autres choses: des études, des recherches, des analyses, des appréciations, des bilans, et des bilans tout aussi rétrospectifs que prospectifs. Bien sûr, on pourra faire payer tout cela par les contribuables. A ce jour, ce que les Québécois en savent de cette fameuse souveraineté-association, c'est à peu près ceci. Je me demande si je n'ai pas trouvé cela dans l'édition 1978 du programme électoral du Parti québécois. La source n'est pas claire: La souveraineté-association serait d'abord la souveraineté dans

l'indépendance. Parce qu'il faut bien se rappeler le discours du premier ministre du 16 mars 1977 en cette Chambre, alors qu'il nous a dit qu'indépendance et souveraineté voulaient dire exactement la même chose. C'est en même temps la souveraineté, évidemment, sans l'indépendance, parce qu'on sait fort bien que la réalité de l'indépendance fait peur aux Québécois. Il faudrait en tenir compte. La souveraineté-association, c'est ensuite l'association, parce que le mot le dit. C'est l'association en dehors du Canada, et en même temps à l'intérieur, comme je le mentionnais tout à l'heure, d'une véritable confédération canadienne; parce qu'évidemment cette contradiction apparente ajoute suffisamment de confusion pour donner confiance.

(17 h 2)

M. le Président, pour être très clair, je résume: Dans la définition de la souveraineté-association sont incluses les directives, vous vous rappelez les directives que vous avez reçues à ce sujet: souveraineté-association, vous allez inclure les mots "autonomie provinciale", on comprend pourquoi. On va inclure également le mot "confédération"—je vous ai expliqué pourquoi, vous avez bien compris, vous avez eu de bons conseils — et si cela force bien gros, et s'il n'y a pas trop de monde autour, parlez un peu d'indépendance, mais seulement pour les durs.

Dans la définition de souveraineté-association sont cependant exclus les mots suivants: "séparation"—jamais, d'ailleurs, cela n'a été public, on vous a défendu de parler de ce mot — et deux autres mots qu'il ne faut pas utiliser, le mot "fédéraliste", et le mot "indépendance", en public. Correct? Rappelez-vous les conseils que vous avez reçus. Le tout, évidemment, pour donner tout son caractère irréversible à la notion claire, précise et transparente de la souveraineté-association.

Il vaut sans doute mieux, M. le Président, rire, mais c'est triste tout de même, s'il faut avoir et subir les conséquences néfastes et combien tragiques pour le Québec de la réalité séparatiste qui se cache derrière cette invraisemblable et ridicule mascarade de mots que la propagande péquiste se prépare à servir aux Québécois.

Avec le Parti québécois 1977, cela devait être la relance économique. Cela a été la langue. 1978, c'est censé être la relance économique. Cela va être la propagande que je viens de décrire le mieux possible; mais je ne suis pas encore dans le secret des dieux. 1979 sera l'année du référendum. Et voilà. Cela est dans vos perspectives; tristes perspectives pour les Québécois, cependant.

Ce gouvernement ne peut même pas respecter l'un de ses engagements les plus solennels de la dernière campagne électorale, celui qui voulait qu'il soit d'abord et avant tout un bon et vrai gouvernement. Ce gouvernement n'a en fait jamais eu qu'une idée en tête, soit imposer aux Québécois et contre leur gré, M. le Président, la séparation du Québec du reste du Canada. Jamais on n'insistera suffisamment pour rappeler à nos amis d'en face

qu'ils n'ont jamais reçu de mandat pour séparer le Québec du reste du Canada.

Ils oublient chaque jour le mandat qu'ils ont reçu le 15 novembre 1976. Il n'y avait rien là-dedans et vous avez pris la peine de dire à la population du Québec "Elisez-nous, nous serons un bon et vrai gouvernement et nous ne serons pas liés par des choses séparatistes, nous allons enlever cela de notre programme et nous y reviendrons plus tard dans un référendum et là, nous vous consulterons". Jamais le public du Québec, l'électorat du Québec n'a donné un mandat à ce gouvernement de faire porter tous ses efforts vers ces objectifs qui sont contraires au verdict populaire et à la volonté profonde des Québécois.

M. le Président, il ne peut pourtant que le savoir, ce gouvernement, par expérience déjà douloureuse, qu'il y a un prix à payer pour cela. Ce prix, il y a plus de 339 000 travailleurs, une bonne partie d'entre eux et d'autres qui s'annoncent qui sont en train de payer cher pour ces folies. Ce prix, le Québec tout entier le paie. Il risque, hélas! d'avoir à le payer pendant des années encore pour simplement rattraper le temps que nous perdons présentement. C'est triste, M. le Président, d'avoir eu à entendre un message inaugural aussi décevant que celui que le premier ministre a livré hier à cette Assemblée. C'est triste, dans une conjoncture économique aussi pénible pour un gouvernement, de n'avoir absolument rien d'autre à dire que de rappeler aux uns et aux autres leurs devoirs. Le gouvernement, lui, qu'est-ce qu'il fait?

M. le Président, la politique d'achat, programme de soutien de l'emploi, sommets, mini-sommets économiques, commissions parlementaires sur les pâtes et papiers, M. le Président, des redites, et elles n'ont même pas servi à améliorer la situation jusqu'à présent. Elles ne peuvent servir qu'à une chose: masquer une réalité tragique et évidemment invouable. Ce gouvernement est à bout de souffle, M. le Président. Il n'a plus rien à offrir. Il est absolument incapable de prendre ses responsabilités pour relancer l'économie et combattre le chômage. Ce que le message inaugural aura démontré, c'est que le gouvernement, à cause justement de son option constitutionnelle, ne peut pas donner au Québec ce dont il a un urgent besoin: un leadership économique responsable, respecté et dynamique.

J'ai parlé, au début de mes remarques, de la situation du chômage. Je voudrais ajouter deux autres points avant de passer à un autre sujet. Au cours de l'année 1977, contrairement à l'impression créée par les ministres québécois, le ralentissement économique n'a pas été le fait exclusif de ce qu'ils appellent les secteurs mous qui auraient perdu 14 000 emplois. Comme l'a écrit M. Michel Vastel dans le Devoir, cela a également été le fait des industries québécoises à haute productivité, celles reliées à la transformation des métaux, à la machinerie et à l'équipement, aux produits électriques, aux produits du pétrole et à l'industrie chimique. 15 000 emplois auraient été perdus dans

ces industries à productivité élevée. Quand le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec reconnaît dans son bilan annuel que le Québec a perdu, en 1977, 85% des 34 000 emplois manufacturiers disparus au Canada...

M. Bellemare: Qui a dit cela?

M. Levesque (Bonaventure): ... le ministre de l'Industrie et du Commerce qui est devant nous... il ne donne que les résultats globaux. En réalité, la situation est encore plus préoccupante parce qu'en y regardant de plus près, on s'aperçoit que les secteurs les plus dynamiques de l'économie québécoise sont également frappés. La situation économique du Québec est mauvaise, M. le Président, malheureusement mauvaise. Elle est mauvaise à l'échelle du Québec, dans les régions, particulièrement dramatique dans plusieurs régions du Québec et singulièrement dans la région métropolitaine de Montréal. De janvier 1977 à novembre de la même année, les contrats de construction accordés dans le territoire de la Communauté urbaine de Montréal ont évolué de la façon suivante par rapport à l'année précédente.

1977 par rapport à 1976, dans le domaine résidentiel, une diminution de 39,5%, dans le commercial, une diminution de 50,8%, dans l'industriel, une diminution de 78,9%, dans l'institutionnel, une diminution de 31,8%, dans le génie civil, une diminution de 50%.

M. le Président, c'est triste d'avoir à citer ces chiffres, mais ils sont révélateurs, ils sont concrets, et ils illustrent pourquoi ces chômeurs québécois existent et pourquoi ces Québécois ne peuvent plus trouver d'emploi.

Une Voix: Ils avaient les solutions avant.

M. Levesque (Bonaventure): Oui, ils avaient les solutions avant. Où sont-ils ces gens avec leurs solutions? Evidemment, soyons justes, il n'y a pas qu'une seule raison à la détérioration de la situation économique: le ralentissement des grands travaux des secteurs privés et publics est un facteur. Encore heureusement que nous avons la baie James, ce projet tant décrié hier par les péquistes est maintenant forcément reconnu par eux comme excellent. Il y a également la tendance traditionnelle du chômage québécois à augmenter plus qu'en Ontario, en période de détérioration de la conjoncture, bien que pour la première fois, l'écart présent soit le plus élevé que l'on n'ait jamais vu. (17 h 12)

Il y a le fardeau fiscal relativement plus lourd des Québécois. Il faut regretter, à cet égard, le caractère régressif du dernier budget du gouvernement du Parti québécois; il y a des difficultés évidentes de conjoncture et qui frappent plus durement certains secteurs clés de l'économie québécoise. Il y a le renforcement de la concurrence étrangère, bien qu'il faille dire que, dans la situation du dollar canadien, présentement, cela peut être drôlement différent; il y a l'affaiblissement de notre industrie touristique; il y a tout cela. Mais, comme le disait l'écrivain et professeur du départe-

ment d'économie de l'Université Laval, M. Pierre Fortin, dans le Devoir du 3 février dernier, il y a aussi et toujours l'incertitude qui règne au sujet du cadre institutionnel dans lequel les entreprises québécoises devront évoluer d'ici 10 ou 20 ans. "Une incertitude, précise M. Fortin, et je le cite, qui a pu modifier l'évaluation subjective que le monde des affaires fait de la rentabilité et des risques des projets d'investissements à long terme au Québec".

C'est important, bien sûr, M. le Président, de connaître les causes de cette situation. Elles sont nombreuses, et libre à chacun d'en apprécier l'importance relative. Mais ce qui importe vraiment, c'est de savoir comment on va s'en sortir. Cette question du climat économique, social et politique du Québec, on peut bien tenter tant qu'on voudra d'en minimiser l'importance en tant que facteur déterminant de la détérioration de la situation économique du Québec, mais une chose est certaine, et celle-là est absolument incontestable, puisque c'est la relance économique qui nous intéresse, nous, l'amélioration du climat politique, économique et social du Québec — cela crève les yeux — devient une condition essentielle de relance économique. C'est même une condition tout aussi essentielle à ce que les autres agents de la vie économique à qui le premier ministre a lancé un S.O.S. puissent vraiment entendre son appel.

Quelle que soit la nature du régime économique dans lequel une société évolue, il n'y a pas de progrès économique possible sans confiance, sans stabilité et sans sécurité. Or, la réalité à laquelle on a à faire face, M. le Président, c'est que le présent gouvernement s'est formellement engagé à changer le statut politique du Québec. Le Parti québécois, malgré le verdict du 15 novembre 1976, malgré la volonté connue de tous les Québécois, propose de faire du Québec un pays indépendant; il a même parlé d'une monnaie québécoise. Ce sont là des changements radicaux, il faut que le gouvernement le comprenne, cela ne peut que créer de l'incertitude.

Je demande au gouvernement comment quiconque peut prendre son épargne et l'investir dans l'économie du Québec pour les années à venir.

Comment le peut-il s'il n'est pas en mesure aujourd'hui d'avoir une idée la moins précise de choses aussi fondamentales que le statut politique de la société, que l'étendue du marché auquel il aura accès, que le contenu de la politique économique, fiscale et sociale du gouvernement, que la nature et la valeur de la monnaie avec laquelle il transigera? Ce ne sont pas là des questions théoriques, M. le Président. Ce sont là des questions éminemment pratiques. La décision d'investir, ce n'est pas une décision théorique. C'est une décision éminemment pratique et concrète. La relance nécessaire de l'économie québécoise, c'est ce qui doit nous préoccuper avant tout.

Je dis simplement que cette relance n'est pas possible sans confiance, sans stabilité, sans sécurité. Dans une société libérale comme le Québec, sans le concours du secteur privé et, dans le pré-

sent régime constitutionnel, sans la participation du gouvernement fédéral, toutes les initiatives du gouvernement québécois pour améliorer la situation économique ne pourront pas donner grand-chose s'il ne parvient pas à se mériter la confiance de l'un et de l'autre. C'est cela le principal problème du gouvernement. C'est un problème de confiance.

Evidemment, le gouvernement a des moyens d'action qui lui sont propres pour agir sur l'économie du Québec. Ils ne sont pas négligeables. Le premier ministre aurait dû être beaucoup plus précis hier à ce sujet. Son programme de dépenses doit absolument être axé sur la création d'emplois. Le premier ministre aurait dû s'y engager formellement. M. le Président, lorsque l'on va plus en profondeur dans le problème actuel du chômage — et cela, c'est important, c'est critique et c'est tragique — au Québec, on s'aperçoit que ce sont nos jeunes qui n'arrivent plus à se trouver de l'emploi. Ces emplois additionnels, d'où vont-ils venir? Ces jeunes arrivent, sont arrivés déjà, sur le marché du travail. Ils font partie de ces 339 000 travailleurs en chômage. D'où va venir l'emploi? M. le Président, je dis qu'il ne peut venir que du secteur privé. Le secteur public ne peut plus les accueillir, ces jeunes. Du moins, certainement pas au même rythme qu'au cours des dix ou quinze dernières années.

Les réseaux scolaire et hospitalier et celui des services sociaux n'ont plus besoin évidemment d'être développés d'une façon aussi rapide que par le passé. Cela a été mis en place. Vous avez vu les universités, les CEGEP, les polyvalentes, les hôpitaux, les CLSC, les résidences pour personnes âgées, pour malades chroniques, etc. Il y a eu là tout un développement, et à la fonction publique également. Les effectifs du secteur public ont eux-mêmes atteint un niveau qui ne peut que bien difficilement être dépassé, du moins à court terme. Alors, nos jeunes, pour revenir à eux, où vont-ils trouver de l'emploi? Le secteur public ne peut plus, je le répète, les accueillir, comme ce fut le cas depuis le milieu des années soixante où nous avons développé de multiples services. C'est donc du côté du secteur privé qu'il va falloir nous tourner; ces jeunes doivent se tourner vers le secteur privé. Ecoutez-vous? Le secteur privé, je le répète.

Je demande aujourd'hui, M. le Président, au premier ministre, au gouvernement, à ceux que cela peut intéresser, si on comprend bien cela. Je demande ce qu'on entend faire de concret pour que le secteur privé puisse, dans le contexte présent, répondre aux attentes de la collectivité. Je dis à ce gouvernement que la façon dont le premier ministre a accueilli récemment le patronat peut être catastrophique pour la jeunesse québécoise. Ces options constitutionnelles confuses qui créent l'incertitude, encore là, c'est une attaque directe aux investissements dans le secteur privé.

Mais comment acceptez-vous votre responsabilité de gouvernement? Comment voulez-vous faire face à cette situation qui est faite à nos jeunes Québécois?

Vous qui avez toujours le mot "québécois" dans la bouche et "jeunesse" à la bouche, mais

est-ce que vous réalisez que votre propre politique défend aux jeunes de trouver de l'emploi? Lorsque vous semez la confusion, lorsque vous ne voulez pas contribuer à ramener la confiance au Québec, c'est votre responsabilité, je le répète, c'est vous qui arrêtez, présentement, de la façon dont vous traitez le gouvernement fédéral, de la façon dont vous traitez le secteur privé. Il n'y a pas d'injures et d'insultes que vous ne livrez pas, chaque semaine, à l'endroit de ceux qui sont là pour investir et créer des emplois. Etes-vous sourd ou êtes-vous malade, qu'est-ce qui se passe? Réveillez-vous donc! Prenez vos responsabilités et dites-vous que vous êtes le gouvernement du Québec. Vers qui peut se tourner la population, sinon vers son gouvernement et lui dire: Cessez donc ces luttes stériles, cessez donc d'insulter ceux vers qui vous devez vous tourner demain, pour leur demander d'avoir confiance dans notre province, dans notre économie. Tâchez au contraire d'instituer un mérite, comme il y a le mérite agricole, comme il y a le mérite universitaire, le mérite scolaire. Donnez une médaille au moins, vous qui êtes très friand de médailles, à l'homme d'affaires, respectez ce qu'il fait partout au Québec. Rendez hommage à "l'entrepreneurship", à ceux qui ont bâti ce Québec et qui doivent continuer de le bâtir dans l'intérêt même des générations montantes.

(17 h 22)

M. le Président, il est temps que ce gouvernement se rende compte que le premier ministre en particulier assume ses responsabilités et, surtout, ménage son vocabulaire, ce vocabulaire que nous avons entendu très récemment, qui n'a rien de constructif, qui a tout du négatif et qui n'a pour effet que de diminuer les investissements au Québec et de faire perdre des emplois et des emplois chaque jour, particulièrement à nos jeunes Québécois.

M. le Président, je me refuse à croire que le premier ministre puisse littéralement ainsi continuer de sacrifier aux intérêts politiques de son parti toute une génération de jeunes Québécois. J'ose espérer que le premier ministre n'agira pas d'une façon telle que nos jeunes soient les oeufs cassés dont il parlait au magazine Time, avec un certain cynisme, dans sa récente interview. Si tel était le cas, M. le Président, on entrevoit déjà le genre d'omelette que sera, pour le Québec et les Québécois, l'indépendance du Québec.

M. le Président, quelque 250 000 personnes travaillent dans les secteurs public et parapublic. Le budget de l'Etat dépasse annuellement les \$12 milliards. Il y a chez nous plus de cent sociétés d'Etat, régies, commissions, offices et bureaux qui administrent les règlements d'une partie de plus en plus importante de l'activité des individus. L'Assemblée nationale adopte, chaque année, presque 100 lois publiques. L'administration produit à un rythme de plus en plus affolant des règlements, des arrêtés en conseil que le citoyen doit, en vertu d'une superbe fiction juridique, connaître et respecter, sans oublier toute la panoplie de directives administratives de l'Etat et de ses organismes.

C'est un problème politique majeur pour le Québec que celui de voir à mettre de l'ordre dans tout cela. Nous n'avons pas senti dans le message inaugural du premier ministre que son gouvernement était vraiment préoccupé d'assurer une plus grande efficacité et une meilleure productivité de l'administration publique. Nous n'avons pas non plus senti que la sauvegarde de la liberté des individus et que la promotion du sens des responsabilités du citoyen l'intéressait. C'est pourtant là une question importante. Elle l'est d'ailleurs d'autant plus que la philosophie interventionniste du présent gouvernement péquiste et le caractère souvent délirant du programme du Parti québécois annoncent une poussée sans précédent de la présence de l'Etat dans à peu près tous les secteurs de l'activité humaine.

Le message inaugural du premier ministre, cette année, est cependant à ce chapitre plus prudent que l'an dernier, faute de moyens, semble-t-il. Il n'a cependant pas pu résister à la tentation de la structuration: les nouveaux ministres non identifiés et une Société de développement culturel, un institut de la productivité, des modifications à la structure de l'Hydro-Québec, de la Société de développement de la baie James, une Société nationale de l'amiante, autant de structures nouvelles qui vont tenter de masquer l'absence de politique et de programmes concrets dans ces secteurs.

Pour être pris au sérieux — pour les employés de l'Etat, on parle de négociations dans les secteurs public et parapublic — le gouvernement devra d'abord absolument prouver qu'il a la volonté politique d'accroître la productivité et l'efficacité de sa gestion. Ce n'est pas sans un certain agacement que nous l'avons entendu citer la commission Martin, alors que tout le monde sait que la crédibilité de cette commission est déjà affaiblie par la démission de l'un de ses membres qui venait des milieux syndicaux.

Il y a évidemment ce projet de loi sur le référendum. Nous avons déjà fait connaître notre position et l'attitude que nous allons prendre en Chambre à ce sujet. Nous avons participé à l'étude du livre blanc sur la consultation populaire et nous aurons sans doute prochainement, je l'espère bien, l'occasion d'étudier ce projet de loi qui a été déposé et qui touche justement le référendum. Nous voulons que ce référendum ait lieu le plus tôt possible, nous voulons que cela se passe dans les conditions les plus honnêtes, les plus justes, les plus équitables possible et que la vraie question soit posée, non pas n'importe quelle question diluée, mais la véritable question telle que promise à l'électorat québécois lors de la campagne précédant l'élection de novembre 1976. La vraie question: Indépendance, oui ou non? Séparation, oui ou non? C'est ça, la question!

Pourquoi avoir fait une loi-cadre alors qu'on ne s'attend pas à avoir d'autres consultations populaires? Cela coûte très cher, on n'en prévoit pas d'autre. Pourquoi n'avoir pas immédiatement légiféré? Pourquoi ne pas immédiatement légiférer sur cette question et faire un référendum le plus tôt possible pour connaître définitivement ce que nous savons tous, c'est-à-dire l'opinion des Qué-

bécois vis-à-vis de ce projet péquiste et recevoir ce "non" le plus tôt possible afin de se retourner et d'enfin s'attaquer aux véritables problèmes du Québec?

Il y a toute cette question de la séquence des délais qu'il va falloir étudier, la liberté d'expression, d'association et de réunion des Québécois qu'il va falloir protéger. Il va falloir également que ce gouvernement dise qu'il va respecter la volonté exprimée lors du référendum et qu'il cesse de nous menacer d'avoir des référendums tant et aussi longtemps que la population ne se sera pas rendue. Voilà une façon absolument cavalière et irresponsable, non respectueuse de la volonté des Québécois. Un récent sondage Gallup démontrait, d'ailleurs d'une façon terriblement éloquente, que les Québécois veulent en finir avec cette question de l'avenir constitutionnel du Québec. 90% des Québécois interrogés ont en effet affirmé que le gouvernement du Québec devrait se sentir formellement lié par le résultat du référendum sur l'indépendance.

85% des partisans créditistes, 87% des partisans libéraux, 91% des partisans de l'Union Nationale et 94% des partisans du Parti québécois sont de cet avis. Ce gouvernement, malgré ce sondage public, continue à nous dire: Si on perd le référendum, on continuera de faire des référendums, on va écoeurer — c'est un mot que vous employez souvent, vous autres — la population jusqu'à temps qu'elle se rende. Est-ce cela être respectueux du Québec et de sa population?

M. Bellemare: Pas plus que les ministres qui ne sont pas en Chambre aujourd'hui!

M. Levesque (Bonaventure): L'agriculture. Qu'est-ce qu'on fait dans ce domaine? Je lisais une question posée à la une dans le journal *Le Devoir* du 8 novembre 1977 par un spécialiste des questions agricoles, M. Robert Migner. Qu'attend le gouvernement Lévesque pour intervenir sérieusement dans le domaine de l'agriculture? Les agriculteurs québécois se rappellent la promesse péquiste de créer un office provincial des grains de provende qui était alors la solution péquiste au problème de la garantie de l'approvisionnement en grains à prix abordable. Rien, pas un mot dans le message inaugural. Les agriculteurs québécois se rappellent la promesse péquiste répétée au message inaugural de 1977 de régler le problème du zonage agricole. Cela avait été promis, dicté, annoncé. L'an dernier, le 7 mars 1977, voilà que c'était dans le menu législatif du gouvernement.

C'est disparu au cours de l'année 1977; là on revient très timidement en disant qu'on allait commencer cette année de le régler. Quelle prudence, M. le Président, qui contraste avec les emportements d'hier!

M. le Président, les agriculteurs se rappellent les promesses péquistes aux producteurs de lait. Vous avez fait le tour de la province, à l'automne 1976, vous alliez régler les questions, les difficultés de ces pauvres producteurs laitiers. Qu'est-ce que vous avez trouvé jusqu'à maintenant? Vous vous vantez de quoi? Du lait dans les écoles, dix

millions de livres de lait pour une production de l'ordre de 1,3 milliard de livres, une goutte de lait, disait un commentateur.

On parle de facilité de crédit, une autre. Cela en est une bonne. M. le Président, les agriculteurs se rappellent les promesses péquistes au titre de la mise en marché des plans conjoints et de la stabilisation des revenus agricoles. Et, cherchez-les dans les mesures du gouvernement. Qu'est-ce que l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement a changé pour les agriculteurs québécois? Qu'est-ce que cela a changé? Fort peu de choses, sinon négativement. Il s'est même trouvé des députés péquistes pour le déplorer publiquement à la suite de la fameuse déclaration du président de la Fédération de l'UPA.

(17 h 32)

Le message inaugural veut mettre l'accent sur l'agro-alimentaire. Evidemment, quand on prend la liste et qu'on commence à la regarder, quant à l'agro-alimentaire, on trouve que les épiciers vont vendre du vin. Je ne sais pas si c'est cela qu'on appelle les grandes trouvailles dans l'agro-alimentaire pour développer l'agriculture québécoise.

On a parlé des pêcheries. J'aurais pensé qu'après tous ces voyages, toutes ces études, toutes ces visites, toutes ces promesses, qu'on aurait quelque chose de plus à dire que de mentionner simplement le mot "pêcherie" et d'ajouter: Eh bien! nous allons avoir pour les pêcheries des perspectives quinquennales et, deuxième point important, on va consulter. Voilà le programme des pêcheries, M. le Président. Je vous assure que les gens de l'Est du Québec et des Iles-de-la-Madeleine, ceux des comtés de Gaspé, Bonaventure, Matane, Duplessis, tous ces comtés, en lisant le discours inaugural, vont être réellement frappés par ce dynamisme. C'est ce qu'on fait pour les pêcheries. Qu'est-ce que l'on fait? Qu'est-ce que l'on attend pour construire des navires, pour aller chercher la ressource, pour profiter des 200 milles additionnels que nous avons maintenant pour protéger nos pêcheries canadiennes?

Où est le dynamisme? Où sont les mesures concrètes? Cela aurait pu aider, cela aurait été de la véritable économie, cela aurait été des mesures pour aller prendre notre part de cette ressource et faire vivre des gens présentement en chômage. Cela était des cas concrets; et on vient nous parler de perspectives quinquennales. Mais vous savez ce que veut dire quinquennal, c'est l'année après que vous êtes déjà partis, quinquennal.

M. le Président, pour les municipalités, l'habitation, d'abord de gros titres de journaux: Québec va s'occuper des municipalités. Ensuite, des coûts d'éclat. Québec boycotte le congrès de l'Union des municipalités. Et ensuite, des voix futuristes: Municipalités, horizon 1985. Un autre quinquennal un peu plus et puis, dans le concret des choses, une politique municipale faiblarde qui ne parvient même pas à s'attaquer à la première donnée du problème, soit la fiscalité municipale.

C'est tellement plus facile de travailler sur un livre noir, c'est ce qui est la préoccupation du gouvernement actuel. Ce n'est pas d'aider les mu-

nicipalités, c'est de leur faire comprendre que leur ennemi c'est le fédéral. Alors, on apporte toutes les meilleures énergies de ce gouvernement qui a un bon "brain thrust" ou bien, il y en avait un du moins, et qu'on prépare quoi? On prépare des livres noirs pour dénoncer la politique fédérale vis-à-vis des municipalités. M. le Président...

M. Vaugois: Une question de privilège.

M. Alfred: C'est rapide.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je voudrais simplement rappeler...

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): ... la phrase de Jean-Claude Leclerc dans le Devoir, lorsqu'il décrivait ce dossier noir. Oui, M. le Président, il disait qu'il était plus terne que noir. J'espère que cela vous console. Pourtant, ce que demandent les municipalités est tellement plus important. Le président de l'Union des municipalités a dit récemment ce qu'il fallait faire. Il faut approfondir le modèle traditionnel de financement municipal, c'est-à-dire celui des revenus courants, autonomes et de transfert en fonction des dépenses courantes et de l'endettement. Il faut considérer la planification financière et fiscale de la mise en valeur du plan d'aménagement du territoire afin d'éviter des endettements constants, permanents et croissants. La province devrait consulter les municipalités au sujet des accords fiscaux fédéraux-provinciaux pour réellement connaître les besoins financiers des municipalités engendrés par des politiques à long terme d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

La réforme de la fiscalité municipale devrait être entreprise autant pour les municipalités urbaines et rurales que pour les commissions scolaires. Majestueusement, le message inaugural nous annonce que l'on va renforcer la démocratie sur le plan municipal, que, pour revaloriser le pouvoir local et régional, les hypothèses de travail vont bon train et que, peut-être cette année, il y aura une loi de l'urbanisme et de l'aménagement, la même chose qui a été dite l'an dernier dans le discours inaugural. Merveilleux! C'est un programme pour aider les municipalités et les contribuables municipaux.

Quant à l'habitation, cette grande priorité sociale, il y a au message inaugural le petit numéro que c'est la faute à Ottawa, et un bon mot sur le logement subventionné des centres d'accueil pour personnes âgées. Une bonne "main" d'applaudissements, s'il vous plaît, c'est cela!

Il y a, M. le Président, la protection du consommateur, et ce n'est assurément pas pour demain. On parle d'une refonte par étapes, un avant-projet de loi est en effet déposé et c'est un chef-d'oeuvre d'imprécision et d'improvisation. On veut changer le Code civil, M. le Président. On crée de nouvelles présomptions. On risque même qu'à cause de certaines dispositions la loi elle-même soit déclarée inconstitutionnelle et on se

demande si ce n'est pas un peu dans la stratégie péquiste d'avoir le plus grand nombre de lois du Parlement québécois déclarées inconstitutionnelles, évidemment dans le contexte référendaire.

M. le Président, cet avant-projet de loi de la protection du consommateur, quelqu'un l'a décrit d'une façon bien caricaturale, c'est M. Jacques Francoeur, dans *Dimanche-Matin*, lorsqu'il écrivait que cet avant-projet de loi est fondamentalement basé sur le principe que le consommateur est un imbécile et le commerçant un voleur. M. le Président, je n'irai pas aussi loin, mais, à voir certaines dispositions gouvernementales, c'est presque vrai.

M. le Président, je pense qu'il faudra bien étudier ce projet de loi et s'assurer qu'on ne tue pas le secteur commercial québécois. Quant aux ressources, M. le Président, on nous parle encore de l'amiante. Nous avons reçu certaines réponses aujourd'hui. Il va falloir que nous allions plus au fond des choses. Le public québécois est totalement tenu dans le noir en ce qui concerne ces discussions avec General Dynamics au sujet d'Asbestos Corporation.

C'est tout de même inacceptable que l'on ait dans 48 heures à aborder ce projet de loi sans qu'on ait plus de renseignements à ce jour sur les intentions véritables du gouvernement, sur certaines données économiques et certaines autres données qui seraient extrêmement importantes vu certains renseignements que nous avons reçus et qui nous ont été communiqués, à la population. Je me demande en particulier, comment il peut être concevable qu'un gouvernement soi-disant responsable ait fixé à 20% la production totale d'amiante, les possibilités de transformation au Québec, alors qu'une étude sérieuse comme le rapport Sorès établit que ces possibilités de transformation seraient de l'ordre de 7%, qu'elles se limiteraient essentiellement à trois produits et que, d'ici 1982, elles ne pourraient donner que 400 nouveaux emplois directs pour un investissement de \$60 millions, soit environ \$150 000 par emploi.

M. le Président, si on se réfère maintenant au Conseil régional de développement qui a donné son avis là-dessus, évidemment, il faudrait avoir beaucoup plus d'explications avant d'être en mesure de juger de ce projet.

M. le Président, dans le domaine de l'énergie, nous aurons la deuxième partie d'un livre. Dans le domaine du tourisme, on n'en parle pas. Les terres et forêts, une promesse: on va aider l'industrie des pâtes et papiers. Dans le secteur minier, un engagement: on va tenter de sauver les meubles. En parlant de livres, il y a l'information du public. Dans ce domaine, nous avons des conflits de travail au Soleil, à la Presse et à *Montréal-Matin* qui s'éternisent et cela depuis des mois. M. le Président, le gouvernement se cache habilement derrière les fonctionnaires du ministère du Travail sans que l'on ait le moindre indice de sa part d'une conscience quelconque de la gravité de la situation, si ce n'est les cris du cœur du ministre des Communications.

Tout ce que l'on sait, c'est une fois ces conflits réglés le gouvernement déposera un dossier volumineux nous donnant, selon l'expression

du premier ministre, le portrait de l'information au Québec. C'est bien là la marque de commerce de ce gouvernement. Face à un problème concret, immédiat et urgent, on se dérobe, on écrit un livre, on prépare un dossier évidemment global, on nous promet un portrait de la situation.

(17 h 42)

Assez paradoxalement, la deuxième disparition du journal *Le Jour* a semblé beaucoup plus émouvoir les ministres, députés et militants péquistes réunis à Trois-Rivières au début du mois et cela même s'il apparaît que, cette fois, la fin tragique de l'annale péquiste n'ait pas été le résultat d'une conspiration quelconque ourdie par la faction de gauche du Parti québécois.

M. le Président, en ce qui concerne les journaux, le Soleil, la Presse et *Montréal-Matin*, les Québécois sont en droit de savoir ce qui se passe. D'abord, si le dossier sur l'information dont a parlé le premier ministre existe, il doit, sans délai, être rendu public. Il ne peut y avoir que des avantages à ce que le gouvernement mette, à ce moment-ci, cartes sur table. Deuxièmement, il nous semble que le temps est venu où la convocation d'une commission parlementaire s'impose non pas pour se substituer aux mécanismes réguliers de négociation, mais pour permettre à chacune des parties en cause de venir établir publiquement sa position et indiquer à l'opinion publique québécoise l'état présent des négociations. Nous avons la conviction qu'une telle commission parlementaire, si évidemment les parties acceptaient d'y venir, pourrait servir les intérêts supérieurs de la collectivité québécoise.

M. le Président, nous avons affaire à une curieuse gestion de la part du gouvernement actuel et je reviens sur cette question. Particulièrement, lorsque je lis les plaques d'immatriculation, enfin les quelques-unes qui circulent, je vois maintenant que la belle province est devenu "Je me souviens". Oui, M. le Président, "Je me souviens". Si on faisait un petit effort de mémoire, est-ce qu'on ne pourrait pas dire: Je me souviens de cette fière et arrogante allure qu'affichaient les membres de l'équipe ministérielle, nouvellement élus, au moment où, de ce côté, nous assumions notre nouveau rôle d'Opposition officielle?

M. le Président, ils avaient rendez-vous avec l'histoire et, un certain 15 novembre, ils avaient eu l'impression que l'histoire avait accepté de changer pour aller à leur rencontre.

Ils avaient pris charge de tout ce qui était vrai et bon, et un certain 15 novembre, ils avaient eu l'impression que le gouvernement des hommes ne serait plus jamais le même. Avec eux, l'histoire commençait; avec eux, le gouvernement allait être bon et vrai.

M. le Président, je les regarde aujourd'hui. Comme leur allure satisfaite et suffisante, voire même leur arrogance, il y a à peine un an, n'aura pas résisté longtemps aux réalités du pouvoir. Jusqu'à leurs discours emportés qui ne sont plus faits, maintenant, que de la litanie des excuses et des explications embarrassées de n'avoir pu faire mieux que cette performance médiocre à laquelle les Québécois ont, hélas! eu droit. Après quinze

mois, ce gouvernement a déjà une histoire, et ministres, députés et militants péquistes savent bien que cette histoire est loin d'être glorieuse.

Je me souviens de ce bon et vrai gouvernement — et je vois comment il a réussi à se mettre les Québécois à dos — avec plusieurs de ses mesures, en particulier, avec son régime d'assurance automobile bicéphale, confus et improvisé, où personne n'arrive à savoir ce qu'il advient, au juste, injuste aussi parce que les gens à faibles revenus paient une même prestation et n'ont pas droit aux mêmes bénéfices, et que les Québécois n'auront absolument plus le droit de recours aux tribunaux en matière de blessures corporelles.

Je me souviens de ce bon et vrai gouvernement, et je vois comment il a semé de confusion avec sa politique globale de "déclubbage" des droits de chasse et de pêche. Le ministre s'y est pris à je ne sais combien de fois avant que les pêcheurs et les chasseurs sachent à quoi s'en tenir, et ils ne le savent toujours pas. Quelle confusion ce sera au moment de l'ouverture de la saison! Qu'est-ce qui arrivera sur le plan de la protection de la faune? Le gouvernement a voulu procéder d'une façon globale, il n'est pas au bout de ses peines avec ce qui va se passer sur le terrain.

Je me souviens de ce bon et vrai gouvernement, et je vois la déception profonde qui est celle des milieux artistiques québécois devant la performance médiocre du gouvernement dans le domaine du développement, de la culture et des arts.

Je me souviens de ce bon et vrai gouvernement, et je vois comment il conduit le dossier du palais des congrès de Montréal qui, selon l'éditorialiste du Devoir, M. Jean-Claude Leclerc, est devenu le palais des confusions. Vous vous rappelez ce que disait le ministre du Tourisme, je lis ceci dans le Montréal-Matin du 20 mai 1977, et je le cite: "Un centre des congrès. Le gouvernement québécois a officiellement annoncé hier — c'était au mois de mai 1977 — qu'un centre international des congrès sera mis en chantier à Montréal dès la fin de septembre, au coût approximatif de \$60 millions.

C'était le 20 mai 1977, le ministre annonçait le début des travaux pour la fin de septembre. Je l'ai entendu, d'ailleurs, dans cette Chambre, vous l'avez tous entendu, M. le Président, vous l'avez vous-même entendu annoncer le début des travaux.

Vous voyez tous les gens qui ont déjà commencé à se chercher du travail à Montréal pour participer à ces travaux dès le mois de septembre 1977. M. le Président, reprenons maintenant un autre article, celui du Devoir du mercredi 23 novembre. Qu'est-ce qu'on disait en novembre? On a pu s'apercevoir qu'il n'y avait pas de travaux commencés. On disait ceci: Annoncé hier à l'Assemblée nationale par le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, à la suite d'une question du chef de l'Union Nationale, M. Rodrigue Biron, cette décision situe le Palais des congrès dans le centre-sud de Montréal dans l'axe Place des arts-Place d'Armes, plus précisément ce bâtiment dont le coût est évalué à \$60 mil-

lions et dont la construction débutera en mai ou en juin prochain.

Alors là, M. le Président, c'est mai ou juin. Or, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche nous dit maintenant qu'il doit poursuivre sa réflexion sur le financement et la vocation du futur Centre des congrès de Montréal. Et le message inaugural nous le repromet. Et, entre-temps, on nous dit que ce sera sûrement d'ici deux ou trois ans, si j'ai bien compris.

Une Voix: Non, quinquennal.

M. Levesque (Bonaventure): Ah, c'est quinquennal. Excusez. M. le Président, je me souviens de ce bon et vrai gouvernement et je vois comment le favoritisme a été éliminé dans l'administration publique. Ah, ces gens, ces purs qui, lorsqu'ils étaient assis de ce côté-ci de l'Assemblée, se levaient tous les jours pour poser des questions: Est-ce qu'il n'y avait pas quelqu'un qui n'avait pas une certaine parenté avec un autre qui aurait pu être engagé ou quelque chose? Patronage! Le patronage libéral, si ce n'était pas le patronage de l'Union Nationale. Mais jamais on n'a eu un patronage aussi subtil que celui que nous avons devant nous. Hypocrite, M. le Président. J'ai le droit d'employer ce mot? Hypocrite. Ces gens, M. le Président, ne cessent pas de trouver des anciens candidats, les anciens organisateurs pour leur trouver des fioles.

Éliminé à jamais, M. le Président. Oui, il est peut-être éliminé à jamais le patronage tant le nombre des partisans et amis péquistes... On m'en nomme partout autour de nous. C'est une liste. Voulez-vous avoir un cas? Vous devriez avoir honte. Une telle hypocrisie lorsque l'on a seulement à regarder dans tous les cabinets des ministres. On n'a qu'à regarder dans les régies du gouvernement. On n'a qu'à regarder...

M. Maitoux: Première banquette.

M. Levesque (Bonaventure): ... la liste des arrêtés en conseil. On n'a simplement qu'à regarder dans les délégations à l'étranger. On n'a qu'à regarder les suggestions... Ah, vous ne voulez pas qu'on regarde. Très bien, on ne regardera pas. On va regarder un peu plus tard. A un moment donné, durant l'étude des crédits, les noms vont sortir, les listes. Ah oui, je sais, les noms fusent de partout, M. le Président. Le nombre des partisans et amis péquistes qui ont trouvé et qui continuent de trouver place dans les hautes sphères de l'administration gouvernementale, c'est extraordinaire.

Je voudrais, avant de terminer, dire simplement un mot pour rappeler qu'en prenant la parole à titre de chef de l'Opposition officielle en cette Chambre, en décembre 1976, je disais que le Parti libéral du Québec avait décidé de se tourner résolument vers l'avenir.

(17 h 52)

J'étais alors profondément convaincu de l'importance qu'il y avait pour notre parti de jouer pleinement son rôle dans la vie démocratique de

la société. Il fallait, dans un délai très court, qu'une force politique de premier plan s'impose pour donner la réplique au gouvernement nouvellement élu et offrir aux Québécois une alternative valable et responsable. Cette force politique ne pouvait être que le Parti libéral du Québec. Avec tous les libéraux du Québec, je me suis employé, et particulièrement avec l'aile parlementaire, à rebâtir le Parti libéral du Québec et cela, avec le président du parti, avec l'exécutif, avec le conseil de direction, avec le conseil général et avec le comité, maintenant, du congrès au leadership. Si j'en avais le droit, je saluerais le président qui est avec nous aujourd'hui.

M. le Président, nous savons aujourd'hui que nos efforts n'auront pas été vains. Le Parti libéral du Québec est déjà une force politique de premier plan au Québec. Il est de toute évidence la seule alternative au gouvernement du Parti québécois. C'est du côté du Parti libéral du Québec que se tournent de nouveau les Québécois qui ont à cœur de sauvegarder l'unité de notre pays, et de permettre au Québec de reprendre la voie du progrès.

Cet intérêt extraordinaire que porte l'opinion publique québécoise et canadienne à notre prochain congrès à la direction du parti témoigne de l'importance du rôle que joue aujourd'hui le Parti libéral du Québec, au sein de la société québécoise, et surtout de celui qu'il est appelé à jouer dans un avenir prochain. Au cours de la présente session, les députés libéraux vont continuer, avec le même sens du devoir, d'assumer pleinement les responsabilités de l'Opposition officielle en cette Chambre. Je le répète, nous allons tout mettre en oeuvre pour tenter de forcer ce gouvernement à s'occuper enfin et pour de bon des problèmes réels des Québécois.

En priorité absolue, nous allons exiger que le gouvernement du Québec prenne tous les moyens nécessaires pour relancer l'économie et combattre le chômage. La politique budgétaire du gouvernement devra être axée sur la création d'emplois. Le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises devra être allégé pour favoriser la reprise de l'activité économique. Le gouvernement devra mériter la confiance des milieux économiques du Québec pour que le secteur privé puisse, lui aussi, faire sa part. Le gouvernement du Québec devra collaborer positivement, et dans le meilleur intérêt des Québécois, avec le gouvernement fédéral pour qu'ensemble les deux niveaux de gouvernement contribuent à réduire le chômage et que soient débloqués sans délai les dossiers prioritaires dans les domaines de l'agriculture, de l'habitation, des affaires municipales, du développement économique régional.

Donc, priorité absolue à la relance économique.

L'Opposition officielle exige également du gouvernement qu'il dise clairement ce que veut dire la théorie de la souveraineté-association. Le mot n'est même pas mentionné au message inaugural. Les ambiguïtés ont assez duré, le référendum doit venir au plus tôt. Les Québécois doivent avoir l'occasion de pouvoir dire, une fois pour tou-

tes, qu'ils sont contre l'idée de la séparation du Québec. L'Opposition officielle va enfin forcer le gouvernement à mettre fin à l'improvisation qui caractérise depuis quinze mois sa législation et la conduite des travaux parlementaires. Nous allons forcer le gouvernement à s'occuper, comme il doit le faire, de donner aux Québécois une administration efficace et responsable. Plus jamais d'autres improvisations du genre de l'assurance automobile, mais de l'action, de grâce!

Dans les domaines de l'agriculture et des pêcheries, des terres et forêts, des mines, du tourisme, des municipalités, de l'habitation, de l'éducation, des affaires sociales, du travail, des loisirs, assez de livres! Assez de politiques globales! Assez d'ambiguïtés! De l'action, des emplois pour les travailleurs québécois, de la confiance et du sérieux!

Nous avons voulu, au tout début de cette session, indiquer notre volonté politique d'assumer pleinement notre rôle d'Opposition officielle, mais nous avons voulu faire notre devoir en attirant l'attention du gouvernement sur ses responsabilités particulièrement dans la conjoncture difficile que nous vivons. J'ai voulu particulièrement attirer l'attention du gouvernement sur ses responsabilités vis-à-vis du chômage et particulièrement vis-à-vis du chômage des jeunes. J'ai voulu insister sur l'importance, pour le gouvernement actuel, de respecter ses partenaires, de respecter les autres agents économiques, que ce soit le gouvernement fédéral, que ce soit le secteur privé, que ce soient les syndicats. C'est ensemble, le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, le secteur privé, les syndicats, c'est ensemble, avec les travailleurs, que nous allons pouvoir relever ces défis, mais pas avec un gouvernement qui semble se spécialiser dans les injures, dans les insultes, dans la création d'affrontements stériles et inutiles, dans la division.

Je dis, M. le Président, que si nous voulons véritablement faire face à la situation actuelle, il va falloir que le gouvernement change son fusil d'épaule, modifie sa stratégie. Il faudrait presque qu'il dise que cette option constitutionnelle, c'est une erreur. Je comprends que c'est la raison d'être de ce rassemblement, de ce parti, mais c'est évident que c'est là l'une des sources essentielles et fondamentales des difficultés particulières que connaît le Québec.

Motion de censure

Alors, M. le Président, je voudrais faire motion, en terminant, pour que cette Assemblée blâme sérieusement le gouvernement...

M. Lavoie: Sévèrement.

M. Levesque (Bonaventure): ... sévèrement et sérieusement de son incapacité à redresser la situation économique du Québec.

M. Bertrand: Vous le ferez quand, cela?

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: M. le Président, je propose l'ajournement du débat.

Le Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

M. Burns: Adopté, M. le Président.

Le Président: Adopté.

M. Burns: M. le Président, tel qu'entendu... Non pas sur la motion d'ajournement du débat proposée par le chef de l'Union Nationale. D'ailleurs, c'est une motion omnibus; elle revient régulièrement.

M. Lavoie: Votre incompétence est omnibus.

Rapport de la commission de l'Assemblée nationale

M. Burns: Ah bon! Ce n'est pas grave. M. le Président, tel qu'entendu et selon l'ordre de la Chambre, avant l'ajournement, nous avons maintenant — et j'en ai fait distribuer copie aux représentants de l'Opposition — en main le rapport de la commission de l'Assemblée nationale que je vous demanderais de recevoir.

Le Président: Rapport reçu.
M. le député de Jonquière.

M. Vaillancourt (Jonquière): M. le Président, conformément au règlement de l'Assemblée nationale, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'Assemblée nationale qui s'est réunie ce 22e jour de février 1978 afin de désigner les membres qui feront partie des commissions élues permanentes, des intervenants, les députés désignés pour agir comme présidents des commissions élues permanentes et les règlements sessionnels annexés.

Ce rapport contient également les délibérations de cette commission qui ont eu lieu les 28 octobre et 9 novembre 1977 ainsi que les 19 janvier et 7 février 1978 relativement à la radiodiffusion et télédiffusion des débats, le tout respectueusement soumis.
(18 h 2)

Le Président: Rapport déposé.
M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, si on me le permettait, je ferais immédiatement motion — j'ai des copies actuellement qui sont disponibles pour vous-même, M. le Président, et les représentants de chaque parti — je ferais motion pour que le rapport de la commission de l'Assemblée nationale soit approuvé et que les amendements au règlement contenus dans ce rapport soient adoptés à titre de règlements sessionnels pour la durée de la présente session et imprimés dans le procès-verbal de la présente séance. J'ai déjà, M. le Président, dès ce matin, à la commission de l'Assemblée nationale, annoncé mon intention de faire cette motion. Je demanderais simplement si on

accepte de la recevoir à ce moment-ci, même si nous avons de quelques minutes dépassé 18 heures.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement unanime pour la présentation de cette motion?

M. Burns: M. le Président, je m'excuse, avant qu'on aille plus loin, je tiens à souligner également qu'à la page 2 du rapport que les représentants de partis ont reçu il y a une modification de dernière minute. A la demande du député de Beauce-Sud, au deuxième paragraphe, ont été ajoutés les mots suivants: "était aussi présent M. Roy, Beauce-Sud", même s'il n'est pas membre de la commission. Je pense que cela respecte totalement les faits. Effectivement, le député de Beauce-Sud était présent ce matin.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

M. Lavoie: M. le Président, personnellement si l'Union Nationale et les membres des Oppositions n'ont pas d'objections, en ce qui nous concerne, même s'il est dépassé 18 heures, nous sommes prêts à l'accepter. Cela voudra dire que l'Assemblée siégera demain à 14 heures, si vous êtes d'accord avec cela.

M. Roy: D'accord.

M. Lavoie: Vous m'aviez souligné cela.

M. Bellemare: M. le Président, je pense que j'ai donné ma parole tout à l'heure à l'assistant leader, le député de Saint-Jacques, ce sera quinze heures. On a convoqué nos gens pour quinze heures demain après-midi.

M. Burns: Si c'est la seule difficulté, je vous dis tout de suite que je vais accepter de commencer à siéger à trois heures demain après-midi.

M. Lavoie: On est d'accord sur trois heures. Cela prendrait un consentement.

M. Burns: On n'est pas obligé de commencer à deux heures.

M. Lavoie: Cela prendrait un consentement. On est prêt à le donner pour commencer à 15 heures au lieu de 14 heures.

M. Burns: D'accord.

M. Lavoie: Je vois que dans votre motion il y a l'adoption du rapport de la commission de l'Assemblée nationale. C'est la première partie qui concerne surtout la nomination de tous les membres des 27 commissions.

M. Burns: Egalement les autres séances de la commission.

M. Lavoie: D'accord, mais normalement cette

partie de la motion est approuvée sans débat et amendement. La nomination de tous les membres des commissions. Il y a une deuxième partie qui concerne les amendements au règlement pour la durée de la session. Je ne demanderai pas d'amender cette motion, mais je voudrais bien que ce soit clair que c'est le rapport dans sa totalité qui est adopté, parce qu'il y a un troisième volet qu'on a oublié dans votre motion et qui se lit comme suit: Le leader de l'Opposition officielle présente une motion à l'effet que le rapport de la commission de l'Assemblée nationale qui a siégé le 7 février 1978 relativement à la radiodiffusion et à la télédiffusion des débats fasse l'objet d'un débat après la fin du débat sur le message inaugural, suivant les règles de l'article 123 du règlement. Je veux bien que ce soit clair...

M. Burns: C'est très clair dans mon esprit.

M. Lavoie: ... et que cela soit compris dans le rapport.

M. Burns: Ce que vous lisez là est dans le rapport.

M. Lavoie: Par contre, il y a deux volets dans votre motion.

M. Burns: D'accord.

M. Lavoie: Il y aurait pu y en avoir un troisième, mais je ne l'exigerai pas. Cela voudrait dire qu'après le débat sur le message inaugural il y aura un débat à l'Assemblée nationale où tous les députés pourront s'exprimer suivant les règles de l'article 123 et il y aura des droits de parole de dix minutes et d'une demi heure pour les représentants de partis.

M. Burns: On est d'accord là-dessus.

M. Lavoie: ... les gens puissent se prononcer sur cette question.

M. Burns: Je maintiens l'accord que je vous ai donné ce matin. Je l'ai signifié à la commission de l'Assemblée nationale. Je veux très brièvement, au soutien de ma motion — je ne veux pas qu'on fasse un long débat là-dessus — signaler l'importance des amendements que nous proposons et également remercier très sincèrement tous nos collègues de la commission de l'Assemblée nationale, tant du côté ministériel que du côté de l'Opposition, pour leur grande collaboration. Cela va nous amener à ces changements, du moins sur une base sessionnelle. Je pense que la grande chose que nous amènent ces amendements sessionnels c'est le fait qu'on va s'essayer avec un calendrier fixe tout en s'imposant, et du côté gouvernemental et du côté de l'Opposition, un certain nombre de disciplines nouvelles. Je pense que c'est une mesure que n'importe quel Parlement au

monde va envier. J'espère que à la pratique on va se rendre compte que ce sera quelque chose d'assez fantastique. Ce sont les seules remarques. Quant au reste, les amendements suggérés et adoptés, je tiens à le signaler, à l'unanimité des membres présents à la commission de l'Assemblée nationale, j'espère en tout cas que cela nous donnera un meilleur Parlement à l'Assemblée nationale du Québec. Nous le souhaitons tous.

C'est dans cet esprit que nous avons obtenu l'unanimité à la commission de l'Assemblée nationale. Encore une fois, je remercie infiniment mes collègues qui ont collaboré avec moi à l'élaboration de ce projet.

M. Bellemare: M. le Président.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: Je suis très heureux, aussi, d'avoir participé à ces nouvelles règles de procédure, mais comme vient de le dire le leader du gouvernement, c'est un nouveau calendrier.

C'est peut-être bien insignifiant, la remarque que je vais faire, mais je trouve qu'on a enlevé les deux calendriers de la Chambre. Alors, je pense...

M. Burns: On va les remettre.

M. Bellemare: Cela rendrait peut-être bien service à ceux qui, rapidement, veulent avoir la date de la procédure.

M. Burns: M. le Président a-t-il pris bonne note de votre suggestion?

Le Président: J'ai pris bonne note de la suggestion, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale mais, en attendant, est-ce que la motion présentée par le leader parlementaire du gouvernement sera acceptée?

M. Lavoie: Adopté.

M. Burns: Sur ce, M. le Président, et conformément aux brefs échanges que vous avez eus avec le leader parlementaire adjoint, le ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, je propose l'ajournement de nos travaux à demain, 15 heures.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Une Voix: Oui.

Le Président: Par mesure d'exception, mais de consentement unanime, l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 15 heures.

(Fin de la séance à 18 h 9)